

Procès-verbal du Comité Syndical du 19 mai 2022

Le dix-neuf mai deux mille vingt-deux à dix heures quarante-cinq, le Comité Syndical, du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Xavier PINTAT.

Nombre de Délégués : Sept cent soixante-neuf

Étaient présents : Les délégués représentant les communes de : AMBARES ET LAGRAVE – ARTIGUES PRES BORDEAUX – AURIOLLES – BARIE – BASSENS – BAYAS – BIGANOS – BLANQUEFORT – BLASIMON – BLAYE – BONZAC – BRANNE – BRUGES – CADILLAC – CADILLAC EN FRONSADAIS – CAMBLANES ET MEYNAC – CASTELNAU DE MEDOC – CASTELVIEL – CASTILLON LA BATAILLE – CASTRES GIRONDE – CAZATS – CERONS – CESTAS – CEZAC – CIVRAC DE BLAYE – COIMERES – CREON – CROIGNON – ESCAUDES – EYSINES – FARGUES SAINT HILAIRE – FLOIRAC – GORNAC – GRIGNOLS – ISLE SAINT GEORGES – LA SAUVE – LA TESTE DE BUCH – LALANDE DE POMEROL – LANDIRAS – LANGOIRAN – LAPOUYADE – LAROQUE – LARUSCADE – LE BARP – LE FIEU – LE HAILLAN – LE TEICH – LES PEINTURES – LESPARRE MEDOC – LIGNAN DE BORDEAUX – LISTRAC MEDOC – LORMONT – LUSSAC – MESTERRIEUX – MIOS – MONPRIMBLANC – MOULON – NOAILLAN – PESSAC – PINEUILH – PODENSAC – POMEROL – POMPIGNAC – PRECHAC – PREIGNAC – PUGNAC – PUJOLS SUR CIRON – QUINSAC – RIONS – ROQUEBRUNE – SABLONS – SAINT AUBIN DE MEDOC – SAINT CHRISTOLY DE BLAYE – SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE – SAINT CIBARD – SAINT CIERS D'ABZAC – SAINT GENIS DU BOIS – SAINT GERMAIN DU PUCH – SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – SAINT MAIXANT – SAINT MARTIN DU BOIS – SAINT MEDARD D'EYRANS – SAINT ROMAIN LA VIRVEE – SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND – SAINT SEURIN SUR L'ISLE – SAINT SULPICE DE FALEYRENS – SAINT SULPICE ET CAMEYRAC – SAINT VINCENT DE PAUL – SAINT YZAN DE SOUDIAC – SAINTE FOY LA GRANDE – SOULAC SUR MER – TALENCE – TIZAC DE CURTON – TOULENNE – UZESTE – VAL DE VIRVEE – VAYRES – VIRSAC

EPCI : BORDEAUX METROPOLE – CC CASTILLON PUJOLS – CC FRONSADAIS – CC MONTESQUIEU – CC RIVES DE LA LAURENCE – PARC NATUREL REGIONAL LANDES DE GASCOGNE – SIAEPA CASTETS ET CASTILLON – SIAEPA CUBZADAIS FRONSADAIS – SIBA

Et les Syndicats Intercommunaux d'Electrification de : BLAYAIS – CAMARSAC – CAVIGNAC – ENTRE DEUX MERS – FRONSADAIS – SAUTERNAIS – ST PHILIPPE D'AIGUILHE

Assistaient également à cette réunion :

M. Stéphane OULIÉ	Directeur Général du SDEEG
M. Sophie LABATUT	Directrice Générale Adjointe
M. Bruno BOUCHEZ	Directeur des Services Techniques
M. Michel BAUMET	Chargé Relations Collectivités

M. Emmanuel MOULIN assure les fonctions de secrétaire de séance.

Xavier PINTAT souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents pour cette réunion de Comité Syndical dont l'ordre du jour a trait, pour l'essentiel, aux finances. Il profite de l'occasion pour remercier Henry DECROS, payeur départemental dont les conseils avisés sont toujours utiles au SDEEG.

S'agissant plus spécifiquement des finances, le Président estime que la situation budgétaire du SDEEG permet d'accompagner toujours davantage financièrement les communes en matière de travaux ainsi que dans le domaine de la transition énergétique.

Il profite de l'occasion pour évoquer des points d'actualité rétroagissant sur l'Energie telle que la guerre d'Ukraine.

Certains pays tels que l'Allemagne ou l'Autriche sont sous forte dépendance du gaz russe qui représente 59% de leur approvisionnement contre 20% pour la France.

De plus, la récente candidature de la Finlande à l'OTAN a conduit la Russie à suspendre l'approvisionnement de ce pays en électricité. Le monde de l'Energie est donc fragilisé par le conflit ukrainien et c'est la raison pour laquelle l'Europe doit orienter sa politique énergétique vers une plus grande indépendance.

Du côté de la France, tout en promouvant le développement des énergies renouvelables, Xavier PINTAT fait observer que le nucléaire revient au premier plan.

Par ailleurs, le Président évoque l'augmentation du prix de l'Energie sans précédent. Il trouverait judicieux que les collectivités, gestionnaires de services publics locaux, puissent bénéficier à nouveau des tarifs règlementés de vente dont la stabilité des prix serait salvatrice.

A défaut d'obtenir satisfaction, elles ont intérêt à s'impliquer dans les économies d'énergies. A ce titre, le Président précise que le SDEEG va proposer un programme de travaux, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Au niveau actualité parlementaire, Xavier PINTAT estime probable qu'une loi d'urgence sur l'Energie voit le jour au cours du second semestre.

S'agissant plus spécifiquement du SDEEG, il informe l'assemblée des difficultés rencontrées par notre syndicat dans le chiffrage et la réalisation des chantiers en raison des délais de livraison du matériel qui se sont considérablement allongés et de la flambée des prix des matériaux et fournitures.

Xavier PINTAT évoque la forte progression de la fréquentation des bornes de recharge pour véhicules électriques du SDEEG. A ce titre, notre syndicat vient de lancer un schéma directeur des infrastructures de recharge à l'échelle de la Gironde, hors Bordeaux Métropole, sous le contrôle de Christophe DUPRAT, vice-président.

Enfin, il conclut son propos liminaire par la présentation d'un nouveau film institutionnel sur le SDEEG.

A l'issue de la projection de ce film, Dominique IRIART précise qu'il s'agit d'un outil pédagogique permettant d'expliquer ce qu'est le SDEEG. Chaque élu, au sein de sa commune, peut en faire la promotion au sein de son propre conseil municipal. Ce film se trouve aisément sur le site du SDEEG ou sur YouTube.

Xavier PINTAT la remercie pour son implication en tant que vice-présidente chargée de la Communication et propose d'aborder l'ordre du jour.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance et approbation des PV du Comité Syndical du 16/12/2021

Secrétaire de séance : Emmanuel MOULIN

Les procès-verbaux de l'assemblée générale du 16 décembre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

2 – Comptes administratifs 2021

Après examen par la Commission des Finances du SDEEG, Marcel DURANT présente les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe EnR du SDEEG :

BUDGET PRINCIPAL

☛ **Dépenses Totales Liquidées 39 311 523.97 €**

Dont 26 062 437.22 € Investissement
13 249 086.75 € Fonctionnement

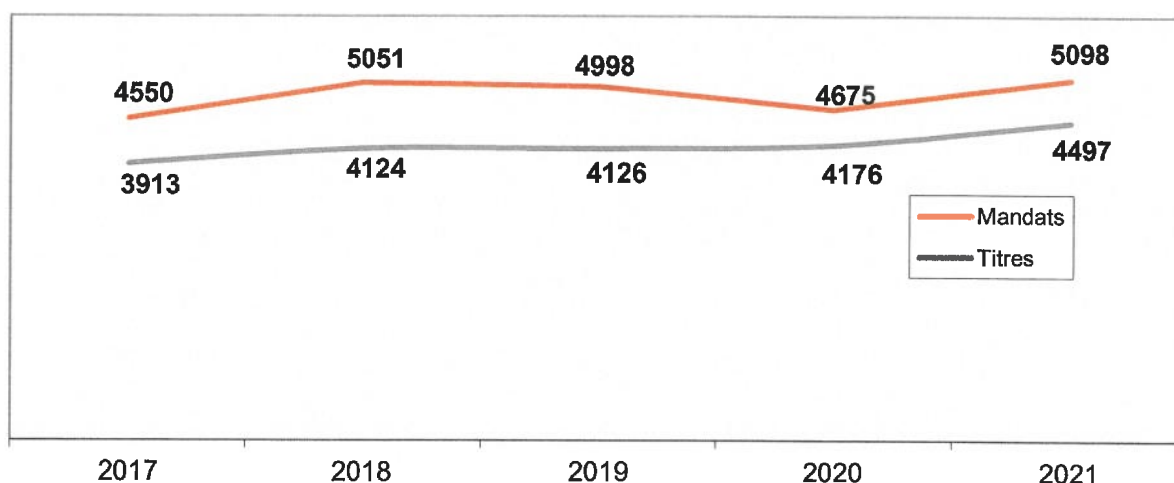
soit 51 % du budget réalisé pour 5098 mandats émis.

☛ **Recettes Totales Liquidées 45 504 703.22 €**

Dont 26 982 866.80 € Investissement
18 521 836.42 € Fonctionnement

soit 66 % du budget réalisé pour 4497 titres émis.

Evolution du nombre de mandats & de titres



EXECUTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Opérations d'ordre Incluses

Charges à caractère général	1 359 622.53
Entretien Eclairage Public Géoréf. ,Deci, Irve	2 417 297.43
Charges de personnel	3 458 103.98
Reversement Taxe sur l'électricité	4 975 870.89
Charges gest° courante	487 580.49
Charges exceptionnelles	8 780.00
Dotations aux amortissements	521 984.28
Charges financières+icne	19 847.15
TOTAL DES DEPENSES	13 249 086.75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

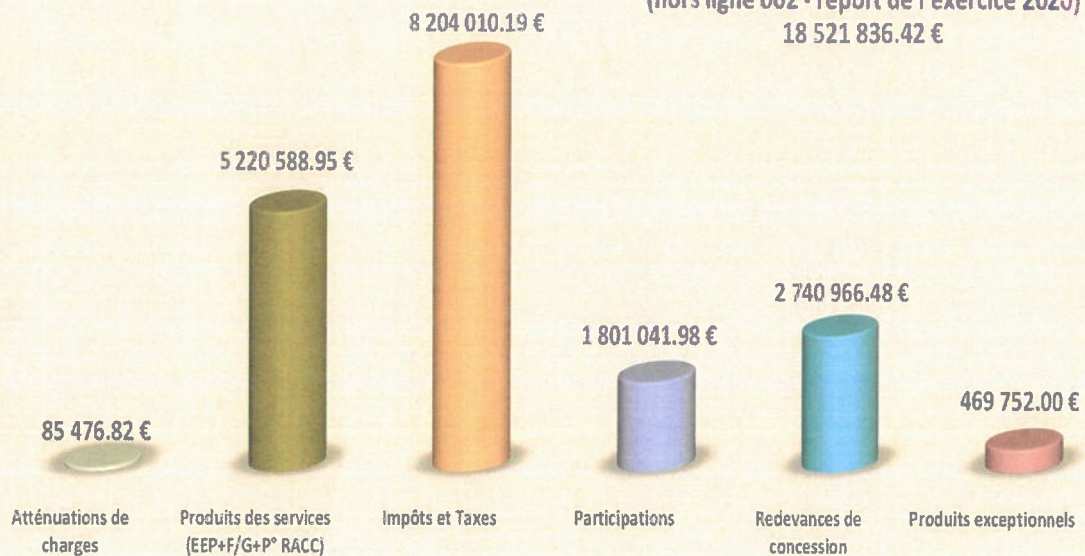
(hors ligne 002 - report de l'exercice 2020 -)

Atténuations de charges	85 476.82
Produits des services (EEP+F/G+P° RACC)	5 220 588.95
Impôts et Taxes	8 204 010.19
Participations	1 801 041.98
Redevances de concession	2 740 966.48
Produits exceptionnels	469 752.00
TOTAL DES RECETTES	18 521 836.42

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DEPENSES de FONCTIONNEMENT
13 249 086.75 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2021
RECETTES de FONCTIONNEMENT
(hors ligne 002 - report de l'exercice 2020)
18 521 836.42 €



EXECUTION

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Logiciels	69 401.52
Subventions Eclairage Public	68 448.02
Mat Bureau & Informatiques, Véhicules et Tvx locaux SDEEG	122 948.90
Travaux d'Electrification	12 238 262.59
Travaux EP DECI & IRVE	8 633 349.08
Travaux s/ Conventions Temporaires	1 916 059.34
Remboursement d'Emprunts	150 000.00
Opération d'ordre	2 263 967.77
Participation SEM	600 000.00
TOTAL	26 062 437.22

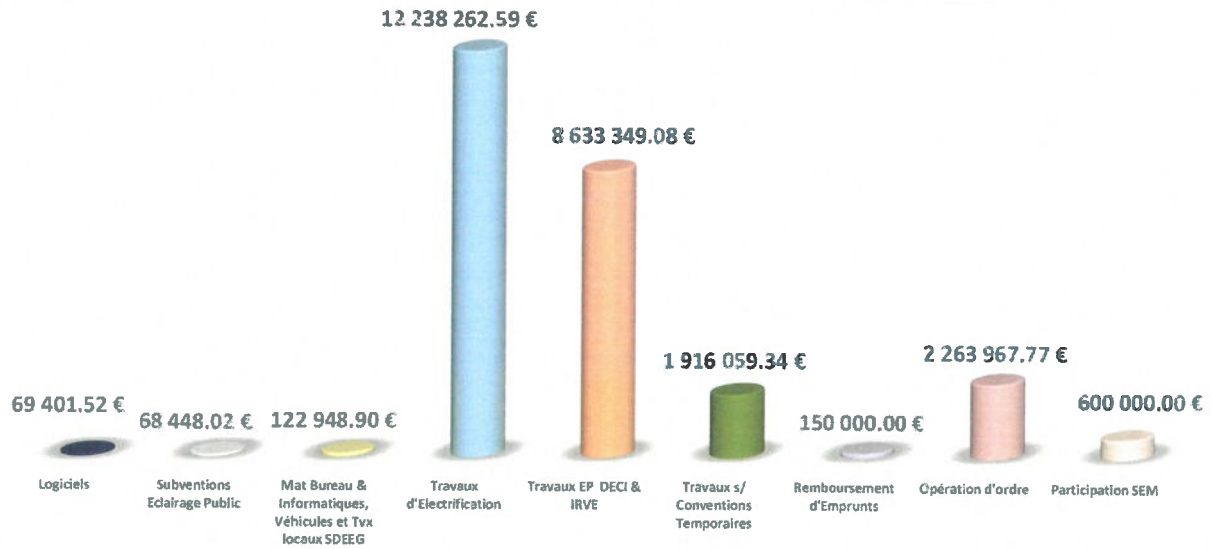
RECETTES D'INVESTISSEMENT

(hors ligne 001 - reports de l'exercice 2020)

FCTVA	1 306 164.00
Subv. Enédis (A8 Raccordement) & FACE A & Région	2 342 776.31
Part° Communes (A8+EP Transf. Compétence)	7 630 166.84
Subv FACE Programme d'Electrification	4 445 784.44
Remboursement Cnes Tvx Conventions Temporaires	1 916 059.34
Créance sur transfert droit à déduction TVA	2 040 357.91
Remboursement 1/10 (avance remboursable)	506 933.17
Excédent de Fonctionnement exercice antérieur	4 008 672.74
Opération d'ordre	2 785 952.05
TOTAL	26 982 866.80

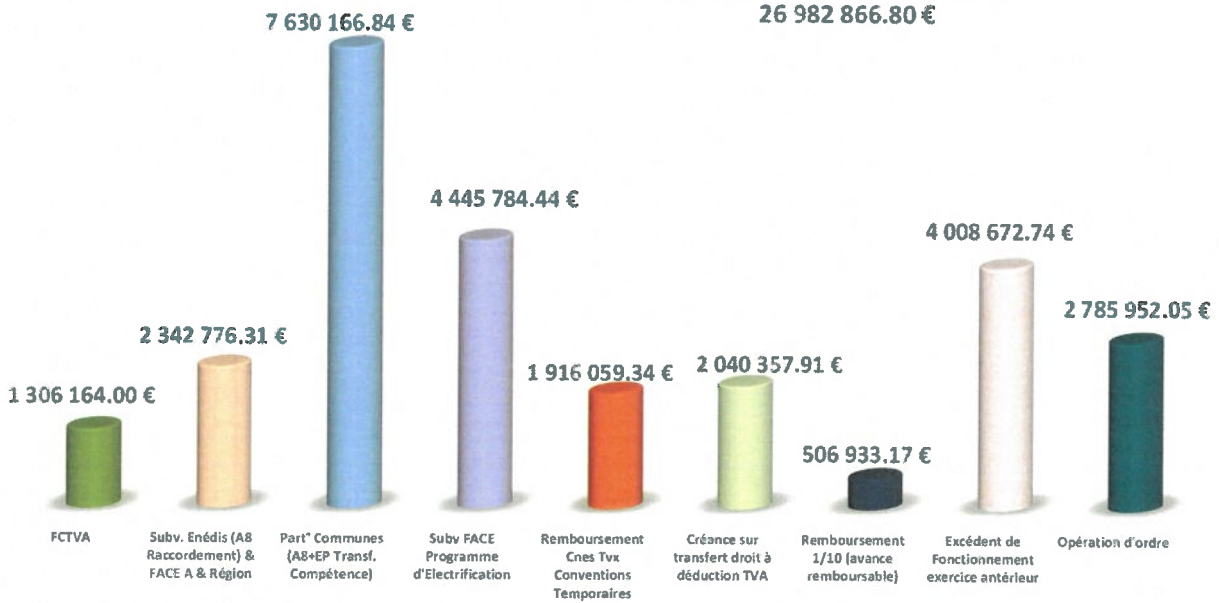
**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

26 062 437.22 €



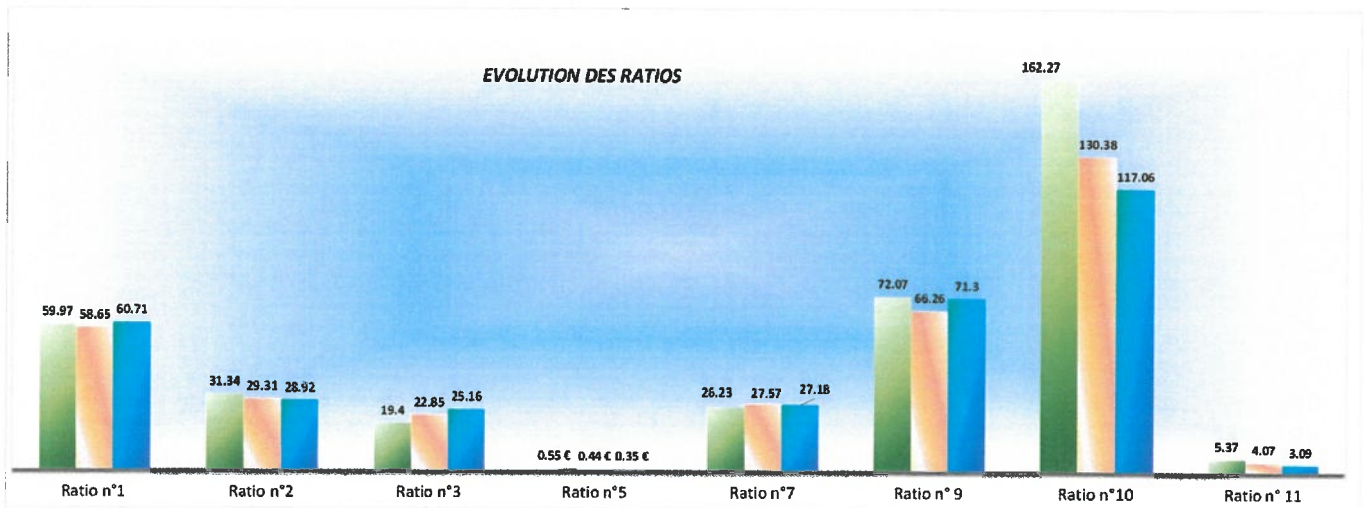
**COMPTE ADMINISTRATIF 2021
RECETTES D'INVESTISSEMENT
(hors ligne 001 - report de l'exercice 2020)**

26 982 866.80 €



**RATIOS DE STRUCTURE
CA 2021**

INTITULE DES RATIOS	MONTANT	RATIO
Dépenses d'Exploitation / Dépenses Réelles de Fonctionnement Ratio n°1	7 722 604.43 € 12 721 272.87 € 0.6071	60.71%
Produits de l'exploitation / Recettes Réelles de Fonctionnement Ratio n°2	5 220 588.95 € 18 052 084.42 € 0.2892	28.92%
Transferts Reçus / Recettes Réelles de Fonctionnement Ratio n°3	4 542 008.46 € 18 052 084.42 € 0.2516	25.16%
EnCours de la dette / Population Ratio n°5	558 333.33 € 1 601 845 0.3486	0.35 €
Dépenses de Personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement Ratio n° 7	3 458 103.98 € 12 721 272.87 € 0.2718	27.18%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 9	12 871 272.87 € 18 052 084.42 € 0.7130	71.30%
Dépenses d'Equipement/ Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 10	21 132 410.11 € 18 052 084.42 € 1.1706	117.06%
Encours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement Ratio n° 11	558 333.33 € 18 052 084.42 € 0.0309	3.09%



INTITULE DES RATIOS

- Ratio n° 1 Dépenses d'Exploitation /Dépenses réelles de Fonctionnement
- Ratio n° 2 Produits de l'exploitation /Recettes réelles de Fonctionnement
- Ratio n° 3 Transferts Reçus /Recettes Réelles de Fonctionnement
- Ratio n° 5 Encours de la dette /Population
- Ratio n° 7 Dépenses de Personnel/Dépenses réelles de Fonctionnement
- Ratio n° 9 Dépenses réelles de fonctionnement & remboursement annuel de la dette en capital/
Recettes réelles de fonctionnement
- Ratio n° 11 Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement
- Radio n° 10 Dépenses d'Equipement/Recettes réelles de fonctionnement

Population

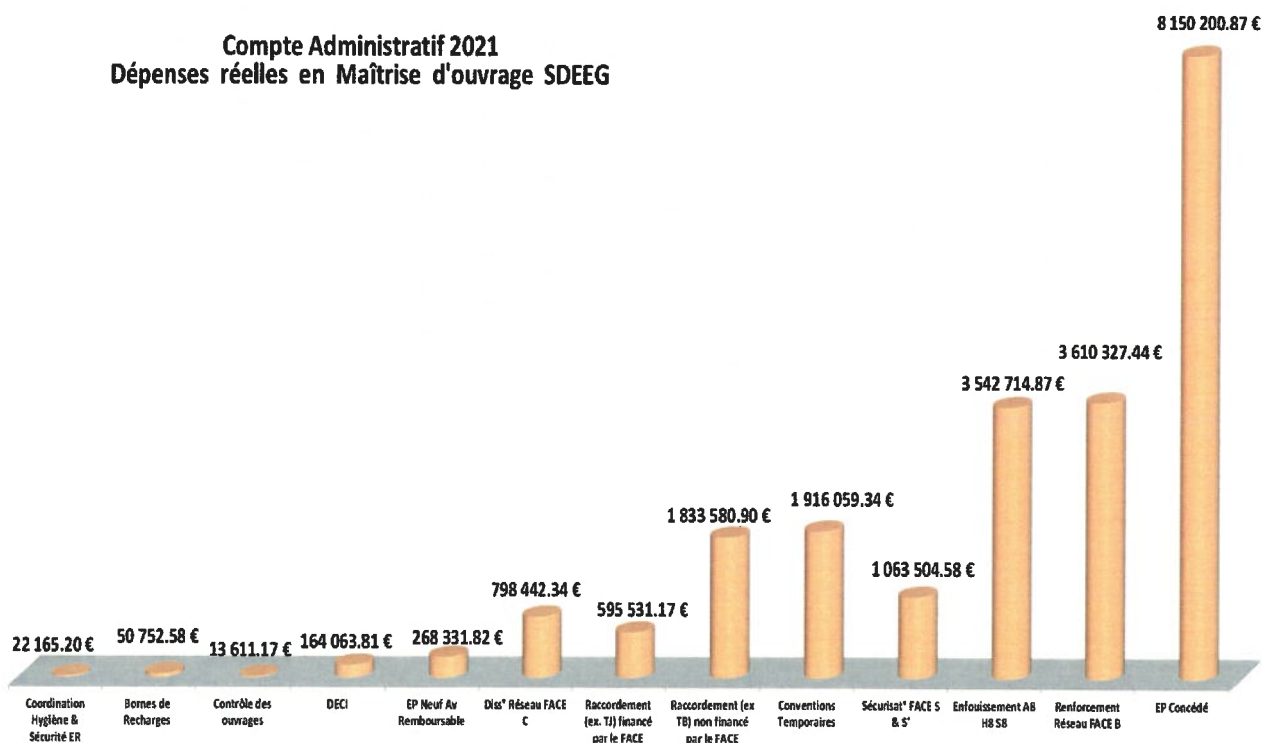
2019	1 566 701	population insee département de la Gironde
2020	1 583 384	
2021	1 601 845	

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT CA 2021

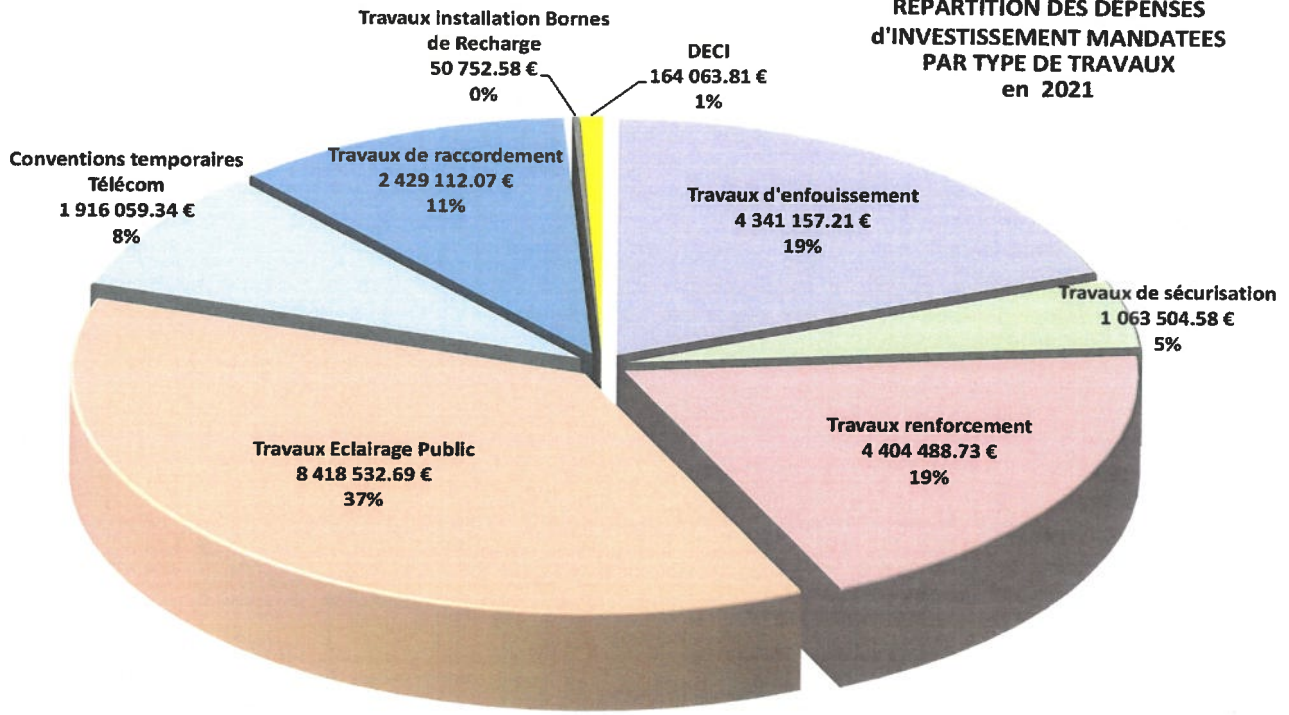
Maîtrise d'ouvrage SDEEG

Electrification Hors Programme	5 824.74
Coordination Hygiène & Sécurité ER	22 165.20
Bornes de Recharges	50 752.58
Contrôle des ouvrages	13 611.17
DECI	164 063.81
EP Neuf Av Remboursable	268 331.82
Diss° Réseau FACE C	798 442.34
Raccordement (ex. TJ) financé par le FACE	595 531.17
Raccordement (ex TB) non financé par le FACE	1 833 580.90
Conventions Temporaires	1 916 059.34
Sécurisat° FACE S & S'	1 063 504.58
Enfouissement A8 H8 S8	3 542 714.87
Renforcement Réseau FACE B	3 610 327.44
EP Concédé	8 150 200.87
Programme FACE Intempéries	752 560.18
TOTAL	22 787 671.01

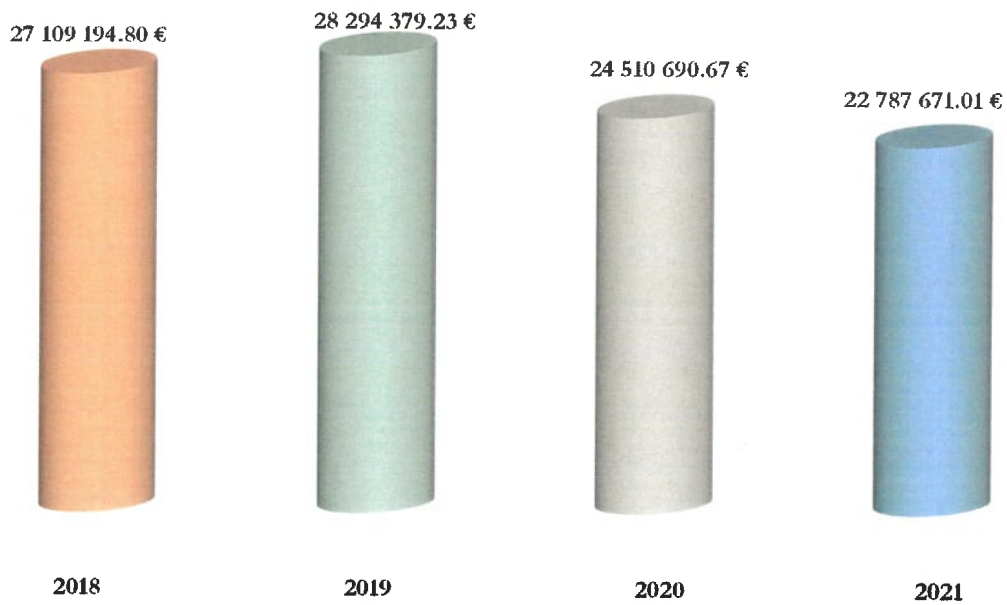
Compte Administratif 2021
Dépenses réelles en Maîtrise d'ouvrage SDEEG



**REPARTITION DES DEPENSES
d'INVESTISSEMENT MANDATEES
PAR TYPE DE TRAVAUX
en 2021**



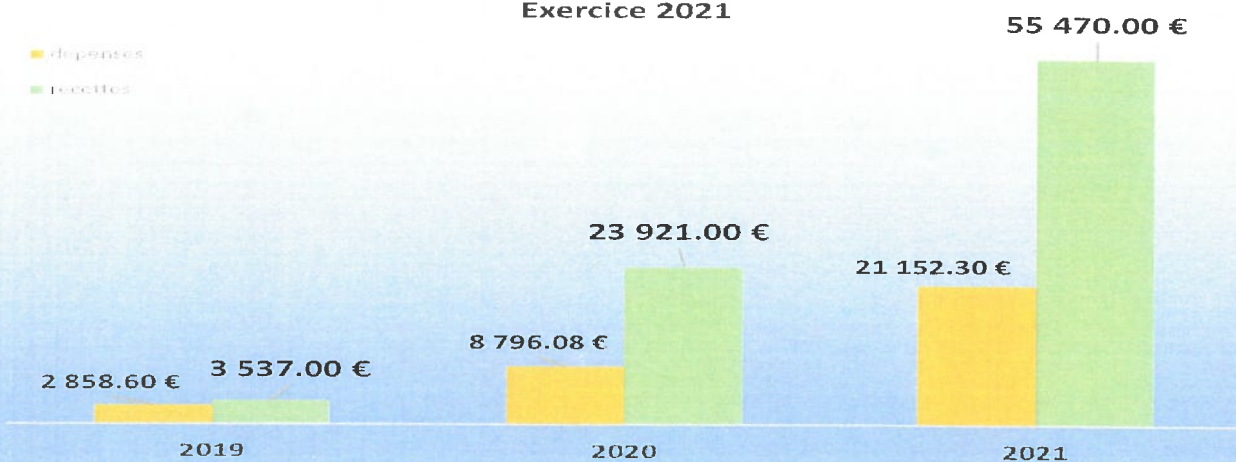
**EVOLUTION DES TRAVAUX REALISES EN ELECTRICITE, ECLAIRAGE
PUBLIC & TELECOM EN INVESTISSEMENT**



**EVOLUTION FACTURATION AUX COMMUNES
INSTRUCTIONS d'URBANISME**



**EVOLUTION DEPENSES/RECETTES
SERVICE FONCIER
Exercice 2021**

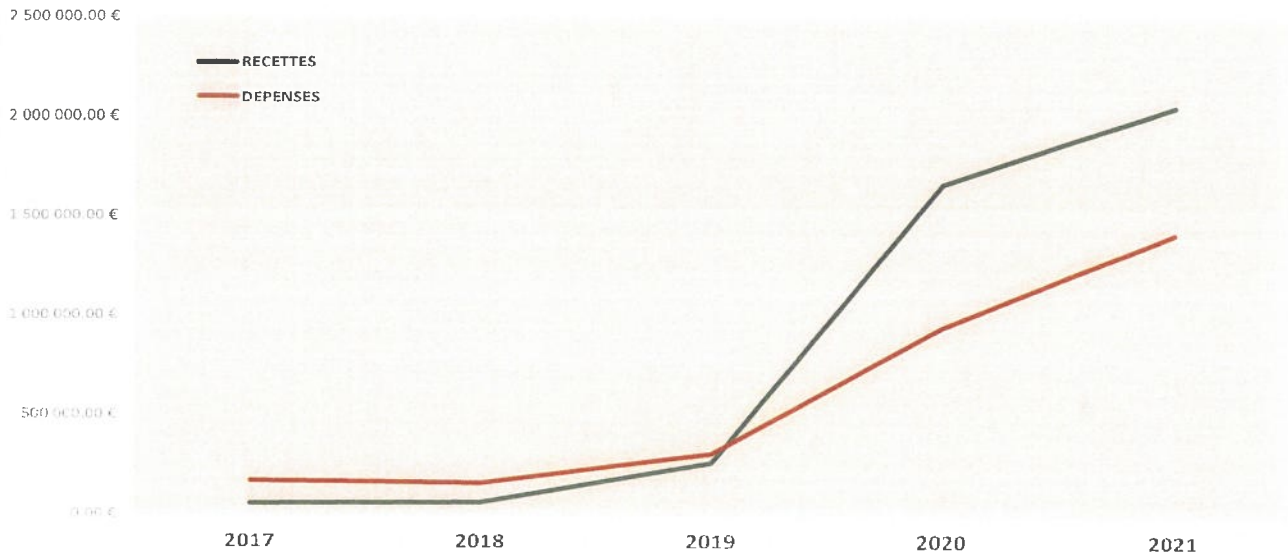


**SERVICE DECI
EVOLUTION DEPENSES/RECETTES**

dépenses
recettes



EVOLUTION des DEPENSES/RECETTES Service MdE-Transition Energétique



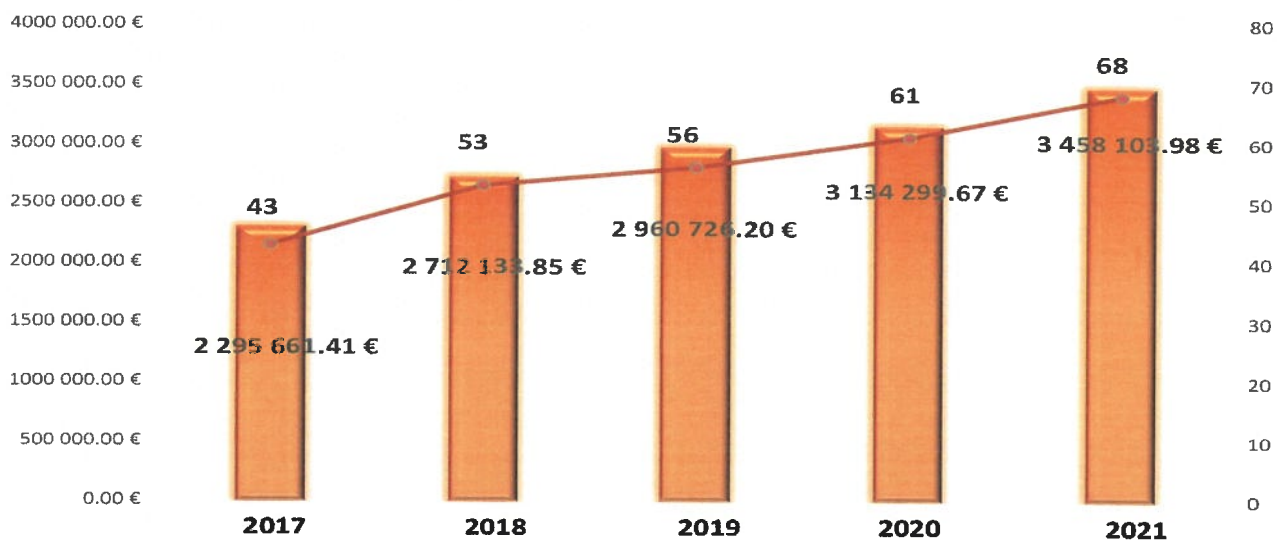
CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent en 2021 à **3 458 103.98 €**

$$\frac{\text{Dépenses Personnel}}{\text{Dépenses Réelles de Fonctionnement}} = \frac{3\,458\,103.98\,€}{12\,721\,272.87\,€} = 27\%$$

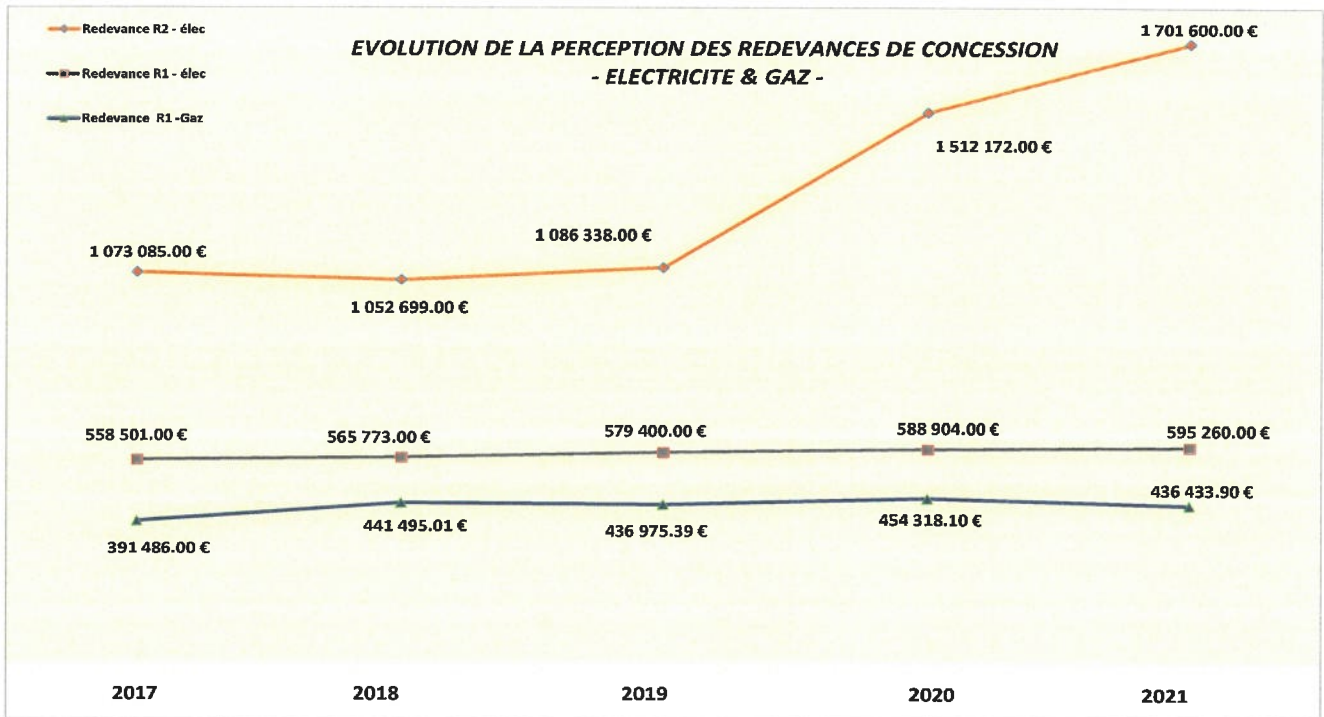
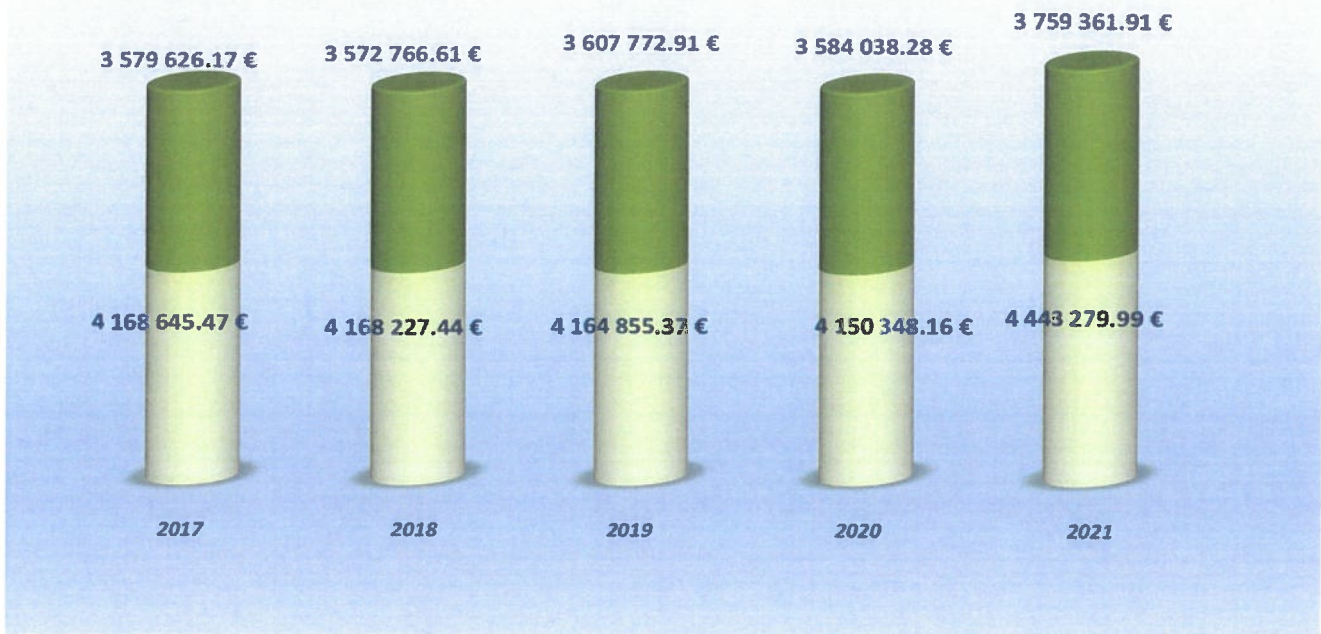
$$\frac{\text{Dépenses Personnel}}{\text{Pop. Département insee}} = \frac{3\,458\,103.98\,€}{1\,601\,845} = 2.16\,€ \text{ par An/habitant (pour info. 1.96 € en 2020)}$$

Charges de Personnel

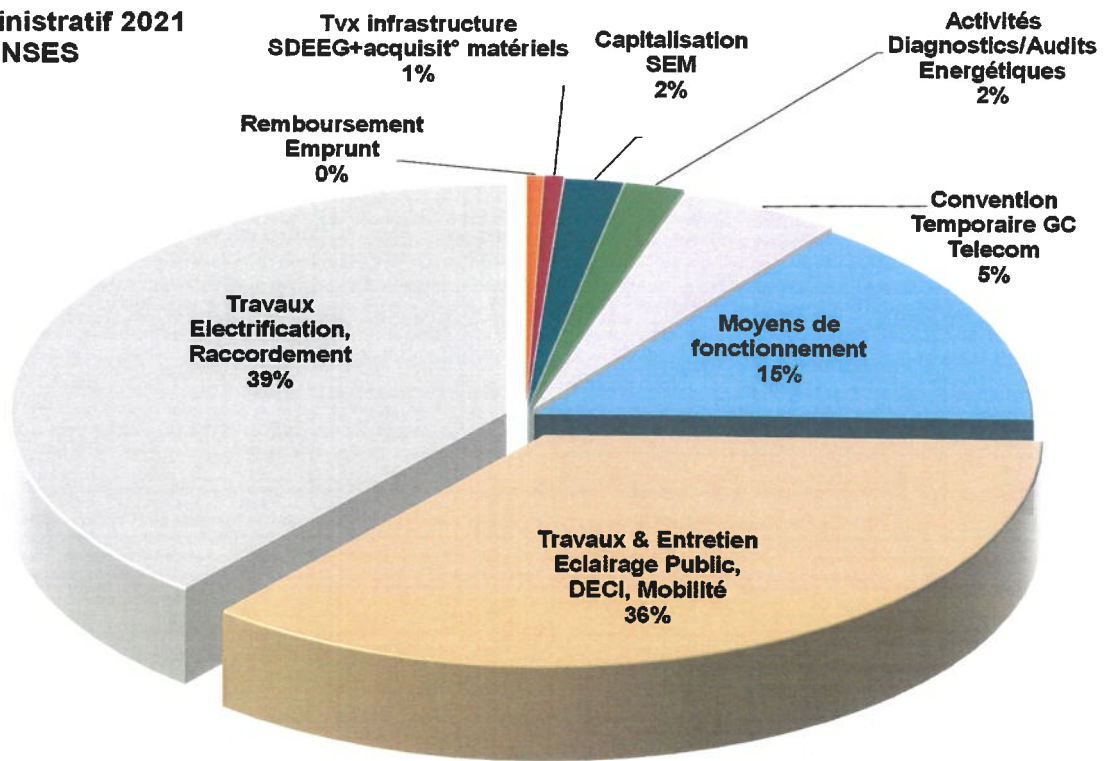


- Reversement aux Collectivités
- Recette SDEEG Taxe Locale

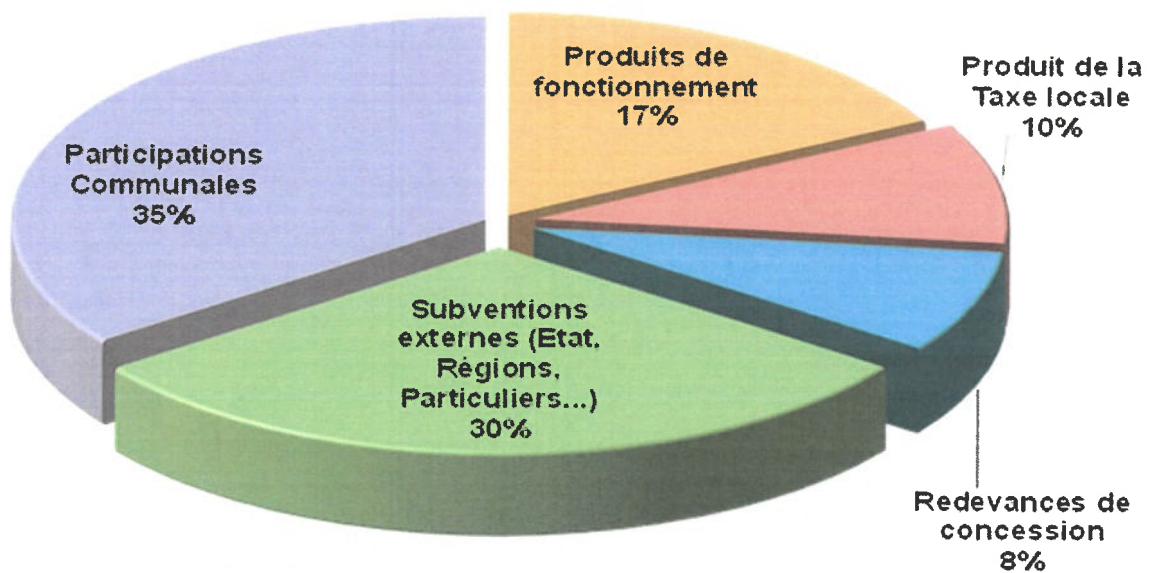
Taxe locale sur l'Electricité



**Compte Administratif 2021
DEPENSES**



**Compte Administratif 2021
Recettes**



BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'exécution du Budget Annexe EnR 2021 est constituée de dépenses et recettes relatives à l'exploitation des panneaux photovoltaïques installés sur la Commune de Le Teich & sur la Commune de Belin-Beliet pour la Communauté de Communes de Val-de-l'Eyre.

DEPENSES REALISEES

- *Section d'exploitation*

17 734.58 € - dépenses d'exploitation (assurances, constitution de dossiers, audits, amortissements & intérêts d'emprunt ...).

- *Section d'investissement*

6 669.41 € - dépenses relatives au remboursement de l'emprunt pour le chantier de BELIN BELIET, ainsi que l'amortissement de la subvention reçue pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques du chantier du TEICH

TOTAL DES DEPENSES : 24 403.99 €

RECETTES REALISEES

- *Section d'exploitation*

38 028.29 € - excédent constaté de l'exercice 2020

29 939.99 € - vente de la production d'énergie ainsi que l'amortissement de la subvention reçue pour les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques du chantier du TEICH

- *Section d'investissement*

118 256.94 € - excédent constaté de l'exercice 2020

11 258.00 € - amortissements

TOTAL DES RECETTES : 197 483.22 €

Xavier PINTAT se retire de la salle et laisse la présidence de la séance à Marcel DURANT, doyen d'âge. Ce dernier soumet au vote tous les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe Energies Renouvelables.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte les comptes administratifs 2021 tels qu'évoqués ci-dessus.

A l'issue de ce vote, Xavier PINTAT reprend la parole en remerciant Marcel DURANT pour le suivi des dossiers financiers ainsi que le service finances du SDEEG pour son sérieux et sa compétence.

3 – Comptes de gestion 2021

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2021 dressés par M. Henri DECROS, Trésorier du Syndicat.

Il est à noter que ces documents sont en concordance avec les Comptes Administratifs 2021.

Le développement complet des Comptes de Gestion 2021 peut être consulté auprès du service comptabilité du SDEEG aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

4 – Affectation des résultats

Marcel DURANT présente l'affectation des résultats du Budget Principal 2021 comme suit :

RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

☞ Le Résultat de clôture l'Exercice 2021 dégage un excédent brut cumulé de
8 753 417.59 €

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Besoin de Financement de la Section d'Investissement

Solde d'exécution Sect° Inv. 2021 cumulé	Dép. Engagées Non Mandatées	Restes à Réaliser
3 691 209.18 €	- 14 425 620.79 €	+ 5 047 371.00 €
SOIT UN TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (BS2022 I/R 1068) = 5 687 040.61 €		

Le solde étant repris en excédent reporté de la Section de Fonctionnement ligne 002 pour 3 066 376.98 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 480 667.92 €		2 770 779.60 €	0.00 €	6 251 447.52 €
Opérations de l'exercice	13 249 086.75 €	18 521 836.42 €	26 062 437.22 €	26 982 866.80 €	39 311 523.97 €	45 504 703.22 €
Totaux	13 249 086.75 €	22 002 504.34 €	26 062 437.22 €	29 753 646.40 €	39 311 523.97 €	51 756 150.74 €
Résultats de clôture		8 753 417.59 €		3 691 209.18 €		12 444 626.77 €
Reste à réaliser après correction			14 425 620.79 €	5 047 371.00 €	14 425 620.79 €	5 047 371.00 €
Totaux cumulés	13 249 086.75 €	22 002 504.34 €	40 488 058.01 €	34 801 017.40 €	53 737 144.76 €	56 803 521.74 €
Résultats définitifs		8 753 417.59 €	5 687 040.61 €			3 066 376.98 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte cette affectation des résultats.

Marcel DURANT présente l'affectation des résultats du Budget Annexe EnR 2021 comme suite :

Résultat cumulé..... 173 079.23 €
Restes à Réaliser..... 0 €

☞ Le Résultat de clôture de l'Exercice 2021 dégage un excédent brut cumulé de la

Section d'exploitation de 50 233.70 €

Ce solde étant repris en excédent reporté de la Section de Fonctionnement ligne 002 pour 50 233.70 €

☞ Le Résultat de clôture de l'Exercice 2021 dégage un excédent brut cumulé de la

Section d'Investissement de

Solde d'exécution Sect° Inv. 2021 cumulé (R001)	Dép. Engagées Non Mandatées	Restes à Réaliser
122 845.53 €	0 €	0 €

Ce solde étant repris en excédent reporté de la Section d'Investissement ligne 001 pour 122 845.53 €

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00 €	38 028.29 €	0.00 €	118 256.94 €	0.00 €	156 285.23 €
Opérations de l'exercice	17 734.58 €	29 939.99 €	6 669.41 €	11 258.00 €	24 403.99 €	41 197.99 €
Totaux	17 734.58 €	67 968.28 €	6 669.41 €	129 514.94 €	24 403.99 €	197 483.22 €
Résultats de clôture		50 233.70 €		122 845.53 €		173 079.23 €
Reste à réaliser après correction			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	17 734.58 €	67 968.28 €	6 669.41 €	129 514.94 €	24 403.99 €	197 483.22 €
Résultats définitifs		50 233.70 €		122 845.53 €		173 079.23 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte cette affectation des résultats.

5 – Budgets Supplémentaires 2022

Après examen par la Commission des finances du SDEEG, Marcel DURANT présente les projets de budgets supplémentaires 2022 du SDEEG s'établissant comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Fonctionnement Dépenses :

F.D chap 011 Charges à caractère général.....	409 400.00 €
F.D chap 012 Charges de personnel.....	125 300.00 €
F.D chap 014 Atténuations de produits.....	250 000.00 €
F.D chap 023 Virement à la section d'investissement.....	1 974 805.00 €
F.D chap 042 Opération d'ordre de transfert entre sections.....	10 797.00 €
F.D chap. 65 Autres charges diverses de gestion courante.....	81 554.00 €
F.D chap. 67 Charges exceptionnelles.....	25 000.00 €
TOTAL.....	2 876 856.00 €

2) Fonctionnement Recettes :

F.R chap 002 Excédent antérieur reporté Fonct°	3 066 376.98 €
<i>Cette ligne budgétaire intègre le résultat net excédentaire 2021 reporté.</i>	
F.R chap 013 Atténuations de charges.....	9 700.00 €
F.R chap 70 Produits des services.....	222 900.00 €
F.R chap 73 Taxe sur l'électricité.....	400 000.00 €
F.R chap 75 Redevance de concession.....	5 000.00 €
F.R chap 77 Produits exceptionnels.....	6 000.00 €
TOTAL.....	3 709 976.98 €

☛ Total Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement 2 876 856.00 €
Recettes de Fonctionnement 3 709 976.98 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

☛ Dépenses

I.D chap. 276348 Communes..... **13 300 000.00 €**

Opération d'ordre budgétaire permettant de constater une créance envers une collectivité dans le cadre du programme Eclairage Public en avance remboursable et dans le cadre du nouveau programme Intracting rénovation de bâtiments (à rapprocher des comptes 4581, 2317 & 4582) :

I.D chap. 2051 Concessions et droit similaires (logiciels)

Nouveaux crédits.....	3 911.00 €
Crédits de report	<u>91 044.40 €</u>
Soit un total de	94 955.40 €

I.D chap. 2041482 Subvention d'Equipement

Nouveaux crédits.....	250 000.00 €
Crédits de report	<u>255 815.01 €</u>
Soit un total de	505 815.01 €

I.D chap. 21 Immobilisations corporelles (matériel de bureau & informatique, mobilier, véhicules, tux sdeeg)

Nouveaux crédits.....	100 670.00 €
Crédits de report	<u>96 648.55 €</u>
Soit un total de	197 318.55 €

I.D chap. 2315 Dépenses sur réseau concédé de distribution publique d'énergie électrique (montant HT)

Ajustement des crédits d'investissement sur le réseau concédé par rapport au Budget Primitif et aux prévisions d'attribution des crédits du FACE sur les programmes de renforcement, de raccordement et d'effacement.

Nouveaux crédits.....	472 801.00 €
Crédits de report	<u>4 086 809.30 €</u>
Soit un total de	4 559 610.30 €

I.D chap. 2317 Dépenses en Eclairage Public Concédé, DECI & IRVE (mobilité)

Nouveaux crédits.....	1 200 000.00 €
Crédits de report	<u>8 383 680.64 €</u>
Soit un total de	9 583 680.64 €

I.D chap. 261 Titre de Participation – Recapitalisation (SEM)

Nouveaux crédits	1 200 000.00 €
------------------------	----------------

I.D chap. 458 Opérations pour le compte de tiers (Conventions Temporaires – Avance remboursable « Intracting, Rénovation de bâtiments »)

Nouveaux crédits	10 700 000.00 €
Crédits de report	<u>1 511 622.89 €</u>
Soit un total de	12 211 622.89 €

TOTAL..... 41 653 002.79 €

☛ Recettes

I. R chap. 001 Solde d'exécution d'inv. reporté.....	3 691 209.18 €
Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement 2021	
I.R chap. 021/021 Virement de la section de fonctionnement	1 974 805.00 €
I.R chap. 28/040 Amortissement	10 797.00 €
I.R chap. 2317 Invest°. Tvx d'Eclairage public Avance Remboursable transfert de compétence	600 000.00 €
Opération d'ordre budgétaire permettant de constater une créance envers une collectivité dans le cadre du programme Eclairage Public en avance remboursable (à rapprocher des comptes 4581, 2317 & 4582)	
I. R chap. 4582... Invest°. Avance Remboursable « Intracting – Rénovations de bâtiments »	12 700 000.00 €
Opération d'ordre budgétaire permettant de constater une créance envers une collectivité dans le cadre du programme avance remboursable « Intracting – Rénovations de bâtiments » (à rapprocher des comptes 4581, 2317 & 4582)	
I. R chap. 1068/040 Affectation	5 687 404.61 €
Afin de couvrir en priorité le besoin réel de financement de la section d'investissement	
<u>I. R chap. 13 Subventions d'investissement</u>	
Réajustement des crédits par rapport au Budget Primitif sur les programmes d'effacement et de raccordement pour le programme 2022	
Nouveaux crédits	1 241 780.00 €
Crédits de report	<u>3 535 748.11 €</u>
Soit un total de	4 777 528.11 €
I.R chap. 4582 Opérations pour le compte de tiers (Conventions Temporaires)	
Crédits de report	<u>1 511 622.89 €</u>
TOTAL	41 653 002.79 €

☛ Total Investissement (Crédits Report inclus) :

Dépenses d'Investissement 41 653 002.79 €

Recettes d'Investissement 41 653 002.79 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte cette proposition de budget supplémentaire 2022 du budget principal du SDEEG.

Xavier PINTAT précise que l'Intracting consiste en un dispositif financier permettant de lancer des travaux de rénovation énergétique de bâtiments grâce à la réalisation d'économies d'énergies assurant le remboursement d'un prêt.

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

BUDGET PRINCIPAL M14

Fonctionnement Dépenses

Chapitre	Libellé	Vote BP 2022	Proposition BS 2022	TOTAL (BP+CR+BS)	OBSERVATIONS
011	Charges à caractère général	6 376 758.00	409 400.00	6 786 158.00	Réajustement EP, Assurances, Prestations de services
012	Charges de personnel	3 644 600.00	125 300.00	3 769 900.00	
014	Atténuations de produits	5 018 061.00	250 000.00	5 268 061.00	Reversement TCFE
022	Dépenses imprévues	126 121.18		126 121.18	
023	<i>Virement sect° Investissement</i>	4 616 798.58	1 974 605.00	6 591 603.58	Dotation aux amortissements
042	<i>Opération d'ordre entre sections</i>	509 282.42	10 797.00	520 079.42	Dont 80 000 € (reversement CEE) & 1554 € (non valeur)
65	Autres charges gestion courante	1 443 223.00	81 554.00	1 524 777.00	
66	Intérêts Emprunts	13 498.82		13 498.82	
67	Charges exceptionnelles	37 750.00	25 000.00	62 750.00	Titres annulés + Subv° Solidarité Int.
	TOTAL	21 786 093.00	2 876 656.00	24 662 949.00	

Fonctionnement Recettes

Chapitre	Libellé	Vote BP 2022	Proposition BS 2022	TOTAL (BP+CR+BS)	OBSERVATIONS
002	Excédent antérieur reporté		3 066 376.98	3 066 376.98	Constatation Résultat 2021
013	Atténuations de charges	82 000.00	9 700.00	91 700.00	Remboursement sur autres charges sociales
70	Produits des services	5 884 200.00	222 900.00	6 107 100.00	EP, Raccordement, Instruction Urba., AFA
73	Taxe sur l'électricité	8 100 000.00	400 000.00	8 500 000.00	
74	Participations	3 117 493.00		3 117 493.00	Part° gpt de cde Achat Energie, PCAET, Cotisat° adhérents
75	Redevances de concession	2 750 015.00	5 000.00	2 755 015.00	Redevances gaz & électricité + mandats annulés / ex. antérieur
77	Produits exceptionnels	1 852 385.00	6 000.00	1 858 385.00	Certificats d'économie d'énergie
	TOTAL	21 786 093.00	3 709 976.98	25 496 069.98	

PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET PRINCIPAL

Investissement Dépenses

Chapitre	Libellé	Crédit report		Proposition BS		TOTAL		OBSERVATIONS
		CA 2021	2022	2022	C.report+BS	(bp+e.report+bs)	TOTAL	
	Vote BP 2022							
	105 000.00				0.00		105 000.00	
020	Dépenses imprévues							
041	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		13 300 000.00		13 300 000.00		13 300 000.00	Créances sur collectivités avance remboursable
013	Annulati* Titres sur exercice antérieur				0.00		40 000.00	Annulation titre s/exercice antérieur
1641	Rbt Emprunts en euros				0.00		150 000.00	
20	Acquisitions logiciels	91 044.40	3 911.00		94 955.40		233 235.40	SIG - Sécurité Informatique...
204	Subventions	255 815.01	250 000.00		505 815.01		925 815.01	Eclairage Public
21	Immobilisations corporelles	98 648.55	100 670.00		197 318.55		293 403.55	Matériel bureau & Inform, mobilier, tx edeeg
23	Immobilisations en cours (tx d'électrification et éclairage public)	12 470 489.94	1 672 801.00		14 143 290.94		44 980 882.94	Réajustement programme Travaux (Electricité, Eclairage Public, Mobilité...)
281	Titres de participation		1 200 000.00		1 200 000.00		1 200 000.00	Recapitalisation SEM
4581	Opération pour le compte d'un tiers	1 511 622.89	10 700 000.00		12 211 622.89		18 711 622.89	Intracing-Avance remboursable
	TOTAL	14 425 620.79	27 227 382.00		41 653 002.79		79 939 959.79	

Investissement Recettes

Chapitre	Libellé	Crédit report		Proposition BS		TOTAL		OBSERVATIONS
		CA 2021	2022	2022	C.report+BS	(bpte.report+bs)	TOTAL	
	Vote BP 2022							
	4 616 798.58							
	509 282.42							
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté		3 691 209.18		3 691 209.18		3 691 209.18	Excédent d'investissement 2021
021	Virement de la section de Fonctionnement		1 974 805.00		1 974 805.00		6 591 603.66	Pour équilibrer la S° d'investissement
040	Opérations d'ordre transfert entre section		10 797.00		10 797.00		520 079.42	Dotation aux amortissements
041	Opérations Patrimoniales		13 300 000.00		13 300 000.00		13 300 000.00	Constatat* créances Av. Remboursable
10	Excédent de fonctionnement capitalisé -FCTVA		5 687 040.61		5 687 040.61		7 220 156.81	Besoin de financement exercice 2021
19	Subv.* & Participat* d'investissement	3 535 748.11	1 241 780.00		4 777 528.11		27 420 268.11	Réajustement programme Travaux 2022
1641	Emprunts en euros	0.00	10 700 000.00		10 700 000.00		12 700 000.00	Intracing - Tx renovations Bâtiments Economies d'Energies
27	Autres immobilisations financières				0.00		485 000.00	Réajustement programme Travaux 2022
458	Opération pour le compte d'un tiers	1 511 622.89			1 511 622.89		8 011 622.89	Conventions Temporaires EP& FT
	TOTAL	6 047 371.00	36 606 631.79		41 653 002.79		79 939 959.79	

 **opérations d'ordre**

BUDGET ANNEXE M41 PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Section d'exploitation

Dépenses :

F.D chap. 011 - Charges à caractère général.....	2 500.00 €
F.D chap. 042 - Opération d'Ordre Amortissement.....	1 530.00 €
F.D chap. 65 - Autres charge de gestion courante.....	<u>500.00 €</u>
TOTAL.....	4 530.00 €

Recettes :

F.R chap. 002 Résultat exploitation de l'exercice 2021.....	50 233.70 €
---	--------------------

☞ Total exploitation :

Dépenses d'exploitation	4 530.00 €
Recettes d'exploitation	50 233.70 €

Section d'Investissement

Dépenses :

I.D chap. 020 - Dépenses imprévues (investissement).....	2 375.53 €
I.D chap. 21 - Installation matériel et outillage technique Nouveaux crédit	<u>122 000.00 €</u>
TOTAL	124 375.53 €

Recettes :

I.R chap. 001 Solde d'exécution reporté de l'exercice 2021.....	122 845.53 €
I.R chap. 040 - Opération d'Ordre Amortissement.....	<u>1 530.00 €</u>
TOTAL	124 375.53 €

☞ Total investissement (Crédits Report inclus) :

Dépenses d'Investissement	124 375.53 €
Recettes d'Investissement	124 375.53 €

**PROPOSITION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022
BUDGET ANNEXE M41**

Production EnR

Dépenses d'Exploitation

Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	PROPOSITION BS	TOTAL (bp+bs)	OBSERVATIONS
011	Charges à caractère général	19 500.00	2 500.00	22 000.00	Frais de télécommunication
022	Dépenses imprévues	620.22		620.22	
042	Opération d'ordre Amortissement tvx	11 258.00	1 530.00	12 788.00	Dotation aux amortissements
65	Autres charges de gestion courante	5 000.00	500.00	5 500.00	TURPE
66	Remboursement Intérêts emprunt	689.78		689.78	
	TOTAL	37 068.00	4 530.00	41 598.00	

Recettes d'Exploitation

Chapitre	Libellé	VOTE BP 2022	PROPOSITION BS	TOTAL (bp+bs)	OBSERVATIONS
002	Résultat exploitation	0.00	50 233.70	50 233.70	Constatation Résultat 2021
042	Opération d'ordre amortissement subv. reçue	858.00		858.00	Dotation aux amortissements
70	Vente Electricité	31 000.00		31 000.00	Vente d'Electricité
	TOTAL	31 858.00	50 233.70	82 091.70	

Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Vote BP 2022	Crédit report CA 2021	Proposition BS 2022	TOTAL C.report+BS	TOTAL BP+Crédits Report+BS	OBSERVATIONS
020	Dépenses imprévues		0.00	2 375.53	2 375.53	2 375.53	
040	Opération d'ordre amortissement subv. reçue	858.00	0.00			858.00	Dotation aux amortissements
1641	Remboursement Emprunt	5 884.86	0.00			5 884.86	
21	Immobilisations corporelles	4 515.14	0.00	122 000.00	122 000.00	126 515.14	Pour Tvx potentiels
	TOTAL	11 258.00	0.00	124 375.53	124 375.53	135 633.53	

Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Vote BP 2022	Crédit report CA 2021	Proposition BS 2022	TOTAL C.report+BS	TOTAL BP+Crédits Report+BS	OBSERVATIONS
001	Excédent exercice antérieur		0.00	122 845.53	122 845.53	122 845.53	Excédent d'Investissement 2021
040	Opération d'ordre Amortissement tvx	11 258.00	0.00	1 530.00	1 530.00	12 788.00	Dotation aux amortissements
	TOTAL	11 258.00	0.00	124 375.53	124 375.53	135 633.53	

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte le budget supplémentaire 2022 du budget annexe de production d'énergies renouvelables du SDEEG.

6 – Admission en non-valeur

Le Payeur Départemental a transmis un état d'admission en non-valeur. Il correspond principalement à des titres de recettes émis sur les exercices 2017, 2020 & 2021 envers un fournisseur d'électricité redevable de la taxe locale sur la consommation. Il s'agit donc de recettes qui n'ont pu être recouvrées.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire du SDEEG de les admettre en non-valeur.

Cet état se décline comme suit :

Motif de la présentation en non-valeur	Exercice concerné	Montant
Non Valeurs – Poursuites infructueuses	2017	133.92 €
	2020	0.09 €
	2021	1 419.65 €
	TOTAL	1 553.66 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, admet le montant de 1 553.66 € en non-valeur.

Xavier PINTAT précise que cette somme est essentiellement due à la faillite d'un fournisseur dénommé Hydroxion.

7 – Augmentation du capital de la SEM Gironde Energies

La SEM Gironde Energies, créée en 2019 avec un capital social de 2 050 000 €, dont 1 200 000 € apportés par le SDEEG, a connu un développement important depuis 3 ans.

Ainsi, la SEM a déjà réalisé ou participé à la réalisation de 5 projets photovoltaïques en 2020 et 2021. En 2022, elle a également engagé la construction de 12 projets photovoltaïques (ombrières, toitures, centrales au sol) répartis de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire et lancé le développement de projets de station au Gaz Naturel pour Véhicules sur Beychac-et-Caillau ainsi que Mios.

Ces projets représentent un total d'investissement de 21 millions d'euros alors qu'en 2019 l'investissement total ne devait être que de 10 millions, au moment de la création de la SEM.

Afin d'accompagner cette dynamique de projets et pour répondre à l'ensemble des demandes des collectivités qui sollicitent le SDEEG en matière d'ENR, il convient d'engager une recapitalisation de la SEM et d'augmenter le capital de 2 050 000 € supplémentaires.

Sous réserve d'un avis favorable de l'ensemble des actionnaires, la répartition du capital resterait inchangée. Ce nouveau capital pourra être libéré en 2 temps d'ici 2024 de manière à accompagner les besoins de financement croissants durant les premières années de vie de la société.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette recapitalisation de la SEM Gironde Energies.

En marge de ce dossier, Xavier PINTAT précise que cela devrait être la dernière augmentation de capital.

8 – Achat de la société CORDOUAN7 par la SEM Gironde Energies

La SEM Gironde Energies, souhaite réaliser un projet photovoltaïque de 2 MWc au sol sur la commune de Villegouge.

Ce projet permettra l'injection de plus de 2500 MWh/an d'énergie verte sur le réseau électrique de la commune, soit l'équivalent de la consommation de 800 foyers.

Implanté sur une ancienne zone artisanale, ce projet bénéficie déjà de toutes les autorisations nécessaires. Par conséquent, il pourra être construit d'ici le début de l'année 2023.

Afin de lancer les travaux, il convient d'acquérir la société support qui sera chargée de la construction et de l'exploitation intitulée « CORDOUAN 7 ».

La SEM envisage ainsi un achat de cette société au capital de 100 € à la société Grenn Lighthouse pour un prix de cession de 160 000 €.

Conformément à l'Article L1524-5 du CGCT stipulant que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la collectivité territoriale.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, valide l'achat de la société CORDOUAN7 dans les conditions évoquées ci-dessus.

9 – Modification barème et BPU raccordements électriques

Suite à une augmentation sans précédent du prix des câbles, fourreaux, agrégats et autres coffrets électriques en raison des crises COVID et de la guerre en Ukraine, il est apparu nécessaire de réactualiser certains articles de notre bordereau des prix relatifs aux marchés de travaux de distribution publique d'électricité, sur le fondement de la théorie juridique de l'imprévision.

Cette décision rétroagit sur le coût des raccordements électriques effectués sous maîtrise d'ouvrage du SDEEG. Ainsi, il convient d'adopter un nouveau bordereau des prix unitaires subissant donc les revalorisations évoquées ci-dessus.

Cette proposition de nouveau barème découle de comparatifs effectués entre différents chantiers exécutés en début de marché et le coût de réalisation de ces mêmes chantiers, sur la base de nos nouveaux prix de marché.

Par ailleurs, il est à noter que les barèmes aérien et souterrain ont également été revus à la hausse, au même titre que les forfaits de branchements, eu égard aux augmentations de prix évoquées ci-dessus.

PRINCIPE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES AUX TRAVAUX

PROJET AVEC OU SANS AUTORISATION D'URBANISME						
TYPE DE RACCORDEMENT	SITUATION DES TRAVAUX	CHIFFRAGE DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AUX TRAVAUX	TRAVAUX	FACE A	FACE B	PCT
RACCORDEMENT <u>C5</u> POUR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE & UN TIERS PRIVE	EXTENSION DU RESAU REALISEE EXCLUSIVEMENT EN DOMAINE PUBLIC	CHIFFRAGE AU BAREME FORFAITAIRE EXTENSION EN TECHNIQUE AERIENNE => 80,00 €/ML EXTENSION EN TECHNIQUE SOUTERRAINE => 124,00 €/ML FORFAIT BRANCHEMENT TRI/MONO => 1 087,00 € + 81,00 €/ML SUPPLEMENTAIRE	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
	EXTENSION DU RESEAU REALISEE EN DOMAINES PUBLICS ET PRIVES AVEC REALISATION D'UNE TRANCHEE EN DOMAINE PRIVE PAR LE DEMANDEUR DU RACCORDEMENT (CAS DES ACCES AUX UNITES FONCIERES VIA UN CHEMIN D'ACCES EN INDIVISION OU UNE SERVITUDE DE PASSAGE)	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENT »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
RACCORDEMENT <u>C4</u> POUR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
RACCORDEMENT <u>C4</u> POUR UN TIERS PRIVE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			
LOTISSEMENT AMENAGE PAR UNE COLLECTIVITE PUBLIQUE	SANS DISTINCTION DES DOMAINES PUBLICS ET PRIVES	CHIFFRAGE AU COUT REEL AVEC APPLICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES « RACCORDEMENTS »	RENFORCEMENT			
			EXTENSION			
			EQT PROPRE			
			BRANCHEMENT			

BORDERAU DES PRIX UNITAIRES

Code	DESIGNATION	Unité	Prix unitaire H.T
ETUDE			
001	Dossier administratif "Article R323-25"	U	180,00
002	Dossier administratif "Article R323-26"	U	410,00
003	Dossier d'étude spéciale (servitude légale, STAP : Bâtiments de France, étude d'impact, ...)	U	340,00
004	Dossier d'implantation pour poste HTA/BT (PRCS - PSS-A - Armoire HTA)	U	170,00
005	Dossier d'implantation pour poste HTA/BT (PSS-B - PUIE - PAC - enterré)	U	390,00
006	Dossier d'étude spéciale (traversée SNCF ou HTB ou autoroute, enquête publique, ...)	U	580,00
007	Etude géotechnique	U	3 350,00
008	Etude réseau aérien HTA	M	2,60
009	Etude réseau aérien BT	M	3,40
010	Etude réseau BT sur façade	M	5,20
011	Etude de ligne HTA ou BT à déposer ou déposer/reposer	M	0,40
012	Etude + levé topo + géoréférencement réseau souterrain HTA neuf	M	4,10
013	Etude + levé topo + géoréférencement réseau souterrain BT neuf	M	7,70
014	Mise en chantier raccordement < 36 KVA	U	210,00
015	Mise en chantier raccordement > 36 KVA (< 30 jours)	U	530,00
016	Mise en chantier raccordement > 36 KVA (> 30 jours)	U	1 260,00
017	Marquage + piquetage chantier pour linéaire < 50 m	FF	50,00
018	Marquage + piquetage chantier pour linéaire > 50 m (par tranche de 100 m)	FF	100,00
POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT			
019	Armoire coupure HTA ACM (avec cellules) (transport et mise en place)	U	11 800,00
020	Armoire coupure HTA ACMD (avec cellules) (transport et mise en place)	U	12 700,00
021	Transport/mise en place armoire HTA - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	3 150,00
022	RAS HTA 95/150/240 + parafoudres + têtes de câble (hors câble + fusibles HTA)	U	2 400,00
023	Fusibles HTA sur RAS HTA ou transformateur sur poteau (ensemble de 3)	U	890,00
024	Moins-value pour RAS HTA posée par ENEDIS	U	-530,00
025	Parafoudres F/P (ensemble de 3)	U	950,00
026	Fusibles F/P sur ERAS HTA ou poste HTA/BT sur poteau (ensemble de 3)	U	1 670,00
027	IACM 50 A avec poteau (Interrupteur Aérien HTA)	U	4 495,00
028	IACM 50 A sans poteau (Interrupteur Aérien HTA)	U	2 460,00
029	PV pour IACM 100 A	U	1 000,00
030	Poste HTA/BT H61 50/100 Kva avec poteau (hors transformateur)	U	7 060,00
031	Poste HTA/BT H61 160 Kva avec poteau (hors transformateur)	U	7 560,00
032	PV pour tableaux de protection réseau BT type TRAFFIX SP1	U	2 120,00
033	PV pour tableaux de protection réseau BT type TRAFFIX SP2	U	2 370,00
034	Passage en 160 Kva poste HTA/BT H61 avec transformateur TPC	U	11 494,00
035	Remplacement coffret H61 1 départ par un 2 départs	U	1 680,00
036	Remplacement d'un transformateur sur poteau (Y/C raccordements et hors fourniture)	U	908,50
037	Poste HTA/BT PAC 3UF (hors cellules et transformateur)	U	16 380,00
038	Poste HTA/BT PAC 4UF (hors cellules et transformateur)	U	19 536,00
039	Plus-value pour toiture 1 pente sur poste PAC	U	2 780,00
040	Plus-value pour toiture 2 pentes sur poste PAC	U	2 990,00

041	Poste HTA/BT PUIE 400 Kva (y compris cellules HTA et transformateur)	U	34 500,00
042	PV PUIE 400 Kva bitension	U	5 175,00
043	Poste HTA/BT PUIE 630 Kva (y compris cellules HTA et transformateur)	U	37 700,00
044	PV PUIE 630 Kva bitension	U	5 655,00
045	Transport/mise en place PUIE - y/c la fouille et la dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	4 620,00
046	Poste HTA/BT PSS-B 100 Kva (y compris le transformateur)	U	23 700,00
047	PV PSS-B 100 Kva bitension	U	3 555,00
048	Poste HTA/BT PSS-B 160 Kva (y compris le transformateur)	U	24 900,00
049	PV PSS-B 160 Kva bitension	U	3 735,00
050	Poste HTA/BT PSS-B 250 Kva (y compris le transformateur)	U	26 300,00
051	PV PSS-B 250 Kva bitension	U	3 945,00
052	Transport/mise en place PSS-B - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	4 048,00
053	Enveloppe poste PSS-B (hors racc HTA/BT, transfo, fouille et dalle béton)	U	18 000,00
054	Détecteur de défaut ampèremétrique (par câble HTA)	U	740,00
055	Détecteur de défaut directionnel (par câble HTA)	U	950,00
056	Poste HTA/BT PSS-A 100 Kva (y compris le transformateur)	U	16 800,00
057	PV PSS-A 100 Kva bitension	U	2 520,00
058	Poste HTA/BT PSS-A 160 Kva (y compris le transformateur)	U	17 900,00
059	PV PSS-A 160 Kva bitension	U	2 685,00
060	Poste HTA/BT PSS-A 250 Kva (y compris le transformateur)	U	19 400,00
061	PV PSS-A 250 Kva bitension	U	2 910,00
062	Transport/mise en place PSS-A - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	3 465,00
063	Enveloppe poste PSS-A (hors racc HTA/BT, transfo, fouille et dalle béton)	U	12 000,00
064	Poste HTA/BT PRCS 50 Kva (y compris le transformateur)	U	13 900,00
065	PV PRCS 50 Kva bitension	U	2 085,00
066	Poste HTA/BT PRCS 100 Kva (y compris le transformateur)	U	14 600,00
067	PV PRCS 100 Kva bitension	U	2 190,00
068	Poste HTA/BT PRCS 160 Kva (y compris le transformateur)	U	15 700,00
069	PV PRCS 160 Kva bitension	U	2 355,00
068	Transport/mise en place PRCS - y/c fouille et dalle béton (hors racc HTA/BT)	U	2 893,00
069	Transport/mise en place ACM, ACMD, PRCS, PSS-A, PSS-B (hors fouille, dalle béton et racc)	U	470,00
070	Plus-value pour teinte RAL non standard	U	684,00

TERRASSEMENTS & MACONNERIES POUR POSTES ET ARMOIRES HTA/BT

071	Réalisation d'une fouille pour ACM - ACMD - PSS-A	U	660,00
072	Réalisation d'une fouille pour PSS-B et PUIE	U	950,00
073	Réalisation d'une fouille pour PAC	U	1 360,00
074	Confection d'un escalier (la marche)	U	60,00
075	Confection d'un accès busé avec plateforme d'accès	M	180,00
076	Tête de buse de sécurité	U	510,00
077	Clôture ou reprise d'une clôture en grillage	M	40,00
078	Béton armé en fondation 0,3x0,4 (350 Kg/m ³)	M3	160,00
079	Mur en parpaings	M2	50,00
080	Enduit projeté	M2	30,00
081	Ouvrage maçonné destiné à recevoir un poste HTA/BT PRCS ou PSS-A	U	3 890,00
082	Ouvrage maçonné destiné à recevoir un poste HTA/BT PSS-B, PUIE ou PAC	U	6 670,00
083	Génie civil poste HTA/BT maçonné	U	24 750,00

EQUIPEMENTS HTA POUR POSTES HTA/BT

084	Equipement simplifié poste HTA/BT (hors tableau cellules HTA)	U	6 050,00
-----	---	---	----------

085	Cellules HTA - Tableau compact extensible I+P (hors transport, pose et racc)	U	11 350,50
086	Cellules HTA - Tableau compact 2I+P (hors transport, pose et racc)	U	16 180,50
087	Cellule HTA modulaire P (hors transport, pose et racc)	U	6 037,50
088	Cellule HTA modulaire I (hors transport, pose et racc)	U	5 738,50
089	Cellule HTA compacte extensible P (hors transport, pose et racc)	U	6 336,50
090	Cellule HTA compacte extensible I (hors transport, pose et racc)	U	5 796,00
091	Transport et pose cellule HTA dans poste HTA/BT	U	470,00
092	Extrémités câble HTA pour cellule HTA type E3UIC (jeu de 3)	U	280,00
093	Bornes embrochables 250 A - Racc câble HTA sur transfo cabine type PME/PMD ou CSE	U	480,00
094	Bornes embrochables 400 A - Racc câble HTA sur transfo cabine type PME/PMD ou CSE	U	600,00
095	Liaison BT transformateur/tableau BT 7x240 (remplacement)	U	630,00
096	Equipement départ BT sur tableau TUR poste cabine	U	210,00
097	Equipement départ BT sur tableau TIPI poste cabine	U	470,00
098	Raccordement câble BT sur tableau poste cabine	U	84,00

TRANSFORMATEURS HTA

099	Transformateur H61 50 Kva TPC	U	5 700,00
100	Transformateur H61 100 Kva TPC	U	7 300,00
101	Transformateur H61 160 Kva TPC	U	7 630,00
102	Transformateur cabine 160 Kva	U	9 100,00
103	PV pour transformateur cabine 160 Kva bitension		1 365,00
104	Transformateur cabine 250 Kva	U	10 800,00
105	PV pour transformateur cabine 250 Kva bitension		1 620,00
106	Transformateur cabine 400 Kva	U	12 700,00
107	PV pour transformateur cabine 400 Kva bitension		1 905,00
108	Transformateur cabine 630 Kva	U	16 100,00
109	PV pour transformateur cabine 630 Kva bitension		2 415,00
110	Remplacement transformateur cabine (avec dépose de l'ancien)	U	693,00

PRESTATIONS ENEDIS (ACCES AU RESEAU)

111	Prestation ENEDIS - Déconnexion et reconnexion par manœuvre de ponts	U	1 581,78
112	Prestation ENEDIS - Connexion ou déconnexion de pont		1 278,84
113	Prestation ENEDIS - Pose/Dépose DOPP + Pose/Dépose ISP	U	3 422,36
114	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une traverse de dérivation sur support existant et raccordement sous tension	U	1 705,41
115	Prestation ENEDIS - Dépontage et Dépose Dérivation	U	1 896,18
116	Prestation ENEDIS - Dépose de pont, traverse, ancrage ou dérivation sur support existant et dépose première portée	U	1 705,41
117	Prestation ENEDIS - Remplacement d'un support d'alignement à proximité et raccordement d'une nouvelle dérivation	U	5 228,58
118	Prestation ENEDIS - Implantation d'un support en pleine portée et raccordement d'une nouvelle dérivation	U	4 579,81
119	Prestation ENEDIS - Implantation d'un nouveau support à proximité et pose d'un interrupteur aérien	U	6 296,76
120	Prestation ENEDIS - Implantation d'un support d'arrêt, confection ancrage simple et raccordement ERAS	U	4 913,09
121	Prestation ENEDIS - Implantation d'un nouveau support à proximité et confection double ancrage	U	5 485,41
122	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant et raccordement sous tension	U	1 896,18
123	Prestation ENEDIS - Mise en place d'une remontée aéro-souterraine sur support existant à la place d'un transformateur sur poteau	U	3 040,82

124	Prestation ENEDIS - Mise en place d'un transformateur sur poteau en passage sur support existant et raccordement sous tension	U	2 277,73
125	Prestation ENEDIS - Pose d'un interrupteur aérien sur support double ancrage existant	U	5 330,09
126	Prestation ENEDIS - Remplacement Coffret Disjoncteur H61 & liaison BT	U	2 086,95
127	Prestation ENEDIS - Remplacement Transfo H61	U	2 086,95
128	Prestation ENEDIS - Remplacement Transfo H61 + Coffret DJ + liaison BT	U	3 422,36
129	Prestation ENEDIS - Mise en conformité d'un support existant par changement d'armement	U	2 850,04
130	Prestation ENEDIS - Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	U	3 422,36
131	Prestation ENEDIS - Confection d'un double ancrage pendulaire sur support d'alignement existant	U	3 994,68
132	Prestation ENEDIS - Confection d'une fouille		673,04
133	Prestation ENEDIS - Prestation confection EUEP (type extérieur)	U	157,20
134	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un transfo mobile de type "TAPIR"	U	2 409,77
135	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 50kVA	U	1 515,34
136	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 100kVA	U	1 567,43
137	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 160kVA	U	1 659,45
138	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 250kVA	U	1 843,43
139	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 400kVA	U	2 150,43
140	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la BT d'un groupe électrogène de 630kVA	U	2 826,51
141	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 50kVA	U	2 996,06
142	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 100kVA	U	3 048,15
143	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 160kVA	U	3 140,17
144	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 250kVA	U	3 324,15
145	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 400kVA	U	3 631,15
146	Prestation ENEDIS - Mise à disposition et raccordement sur la HTA d'un groupe électrogène de 630kVA	U	4 307,23
147	Prestation ENEDIS - Mise en place d'un interrupteur mobile temporaire	U	2 575,76
148	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 100 KVA	U	262,09
149	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 160 KVA	U	426,45
150	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 250 KVA	U	589,49
151	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 400 KVA	U	930,33
152	Prestation ENEDIS - Jour supplémentaire Groupe électrogène 630KVA	U	1 265,18

CONSTRUCTION RESEAUX AERIENS HTA/BT

153	Construction réseau HTA aérien 54 Alm (hors Pba dérivation + équipements Pba + D/R)	M	45,91
154	Construction réseau HTA aérien torsadé 50 mm2	M	85,34
155	Construction réseau HTA aérien torsadé 95 mm2	M	102,38
156	Construction réseau HTA aérien torsadé 150 mm2	M	115,82
157	Construction réseau BT aérien sur poteaux (part fixe)	M	1 832,50
158	Construction réseau BT aérien sur poteaux T70+EP	M	37,87

159	Renforcement réseau BT aérien sur poteaux (part fixe)	U	1 832,50
160	Renforcement réseau aérien BT sur poteaux BT T70+EP	M	37,87
161	Plus-value pour câble BT T150+EP	M	8,00
162	Construction réseau BT aérien sur façade T70+EP	M	37,96
163	Construction réseau BT aérien sur façade T150+EP	M	49,96
164	Fourniture et déroulage câble BT aérien T70+EP	M	16,56
165	Fourniture et déroulage câble BT aérien T150+EP	M	24,56
166	Redressement poteau existant	U	260,00
167	Pince d'ancrage BT type EAS	U	50,00
168	Pince d'ancrage BT type ES	U	30,00
169	Pince d'ancrage BT type EADS	U	80,00
170	Pince d'ancrage BT type EAF	U	60,00
171	Pince d'ancrage BT type EADF	U	90,00
172	Construction branchement BT 2x25 aérien sur façade (y compris le câble)	M	15,88
173	Construction branchement BT 4x25 aérien sur façade (y compris le câble)	M	18,76
174	Sectionnement réseau torsadé BT aérien (l'ensemble) (si poteau conservé)	U	170,00
175	Sectionnement réseau nu BT aérien (par conducteur) (si poteau conservé)	U	70,00
176	Portée aérienne de branchement	U	100,00
177	Reprise d'un branchement aérien	U	150,00
178	Reprise d'un branchement aéro-souterrain	U	50,00
179	Abattage d'arbre	U	24,00
180	Abattage de taillis	M2	1,20
181	Elagage d'arbre	U	50,00
182	Poteau béton 10-D-2,5	U	693,00
183	Poteau béton 10-D-4	U	858,00
184	Poteau béton 10-D-6,5	U	1 006,50
185	Poteau béton 10-D-8	U	1 232,00
186	Poteau béton 10-D-10	U	1 397,00
187	Poteau béton 10-D-12,5	U	1 529,00
188	Poteau béton 11-D-2,5	U	748,00
189	Poteau béton 11-D-4	U	957,00
190	Poteau béton 11-D-6,5	U	1 144,00
191	Poteau béton 11-D-8	U	1 364,00
192	Poteau béton 11-D-10	U	1 419,00
193	Poteau béton 11-D-12,5	U	1 760,00
194	Poteau béton 12-D-2,5	U	858,00
195	Poteau béton 12-D-4	U	1 078,00
196	Poteau béton 12-D-6,5	U	1 232,00
197	Poteau béton 12-D-8	U	1 540,00
198	Poteau béton 12-D-10	U	1 738,00
199	Poteau béton 12-D-12,5	U	1 925,00
200	Poteau béton 13-D-4	U	1 199,00
201	Poteau béton 13-D-6,5	U	1 408,00
202	Poteau béton 13-D-8	U	1 672,00
203	Poteau béton 13-D-10	U	1 859,00
204	Poteau béton 13-D-12,5	U	2 112,00
205	Poteau béton 14-D-4	U	1 298,00
206	Poteau béton 14-D-6,5	U	1 529,00
207	Poteau béton 14-D-8	U	1 897,00
208	Poteau béton 14-D-10	U	2 178,00
209	Poteau béton 14-D-12,5	U	2 354,00

210	Poteau béton 16-D-6,5	U	2 024,00
211	Poteau béton 16-D-8	U	2 288,00
212	Poteau béton 16-D-10	U	2 541,00
213	Poteau béton 11-E-8	U	1 650,00
214	Poteau béton 11-E-10	U	1 716,00
215	Poteau béton 11-E-12,5	U	2 112,00
216	Poteau béton 11-E-16	U	2 431,00
217	Poteau béton 12-E-8	U	1 859,00
218	Poteau béton 12-E-10	U	2 090,00
219	Poteau béton 12-E-12,5	U	2 332,00
220	Poteau béton 12-E-16	U	2 805,00
221	Poteau béton 12-E-20	U	3 025,00
222	Poteau béton 13-E-8	U	2 035,00
223	Poteau béton 13-E-10	U	2 244,00
224	Poteau béton 13-E-12,5	U	2 552,00
225	Poteau béton 13-E-16	U	2 728,00
226	Poteau béton 13-E-20	U	3 036,00
227	Poteau béton 14-E-8	U	2 112,00
228	Poteau béton 14-E-10	U	2 519,00
229	Poteau béton 14-E-12,5	U	2 717,00
230	Poteau béton 14-E-16	U	3 036,00
231	Poteau béton 14-E-20	U	3 388,00
232	Poteau béton 16-E-8	U	2 629,00
233	Poteau béton 16-E-10	U	2 860,00
234	Poteau béton 16-E-12,5	U	3 168,00
235	Poteau béton 16-E-16	U	3 729,00
236	Poteau bois 10 S 190	U	506,00
237	Poteau bois 10 S 255	U	583,00
238	Poteau bois 10 S 325	U	726,00
239	Poteau bois 11 S 190	U	550,00
240	Poteau bois 11 S 255	U	616,00
241	Poteau bois 11 S 325	U	770,00
242	Poteau bois 12 S 190	U	627,00
243	Poteau bois 12 S 255	U	682,00
244	Poteau bois 12 S 325	U	858,00
245	Jumelage poteaux bois	U	60,00
246	F/P plaque de signalisation de câble HTA sur poteau	U	5,00
247	Poutre ancrage simple HTA 1050 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	780,00
248	Poutre ancrage simple HTA 1200 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	860,00
249	Poutre ancrage simple HTA 1500 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 020,00
250	Poutre ancrage double HTA 1050 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 590,00
251	Poutre ancrage double HTA 1200 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 740,00
252	Poutre ancrage double HTA 1500 mm + chaines + manchons + connecteurs à broche	U	1 890,00
253	Voute Rigide 1 (VR1) avec 3 armements	U	414,00
254	Voute Rigide 2 (VR2) avec 3 armements	U	504,00
255	Ferrure diverse	Kg	6,00
256	Chaîne d'ancrage HTA avec connecteur à broche et manchon	U	160,00

257	Connecteur à broche simple	U	35,00
258	Connecteur à broche double avec pont gainé	U	74,00
259	Corne d'accrochage d'arc	U	16,00

TRAVAUX DE DEPOSE

260	Dépose/repose conducteurs nus en alignement HTA (par conducteur)	M	1,90
261	Plus-value dépose/repose conducteur nu en arrêt HTA (par conducteur)	U	47,00
262	Dépose/repose conducteurs nus en alignement BT (par conducteur)	M	1,10
263	Plus-value dépose/repose conducteur nu en arrêt BT (par conducteur)	U	17,00
264	Manchonnage de conducteurs nus	U	35,00
265	Dépose/repose conducteurs torsadés BT	M	1,10
266	Dépose/repose d'un coffret sur poteau	U	50,00
267	Dépose/repose d'un coffret au sol	U	130,00
268	Dépose/repose branchement aéro-souterrain	U	150,00
269	Dépose ferrures diverses sur support maintenu	Kg	0,60
270	Dépose pince d'ancrage HTA/BT ou isolateur HTA/BT	U	7,40
271	Dépose conducteur nu aérien HTA/BT (hors poteaux et accessoires)	M	0,50
272	Dépose conducteurs aériens isolés/torsadés HTA (hors poteaux et accessoires)	M	3,30
273	Dépose conducteurs aériens isolés/torsadés BT (hors poteaux et accessoires)	M	1,10
274	Dépose conducteurs isolés/torsadés BT sur façade	M	3,30
275	Dépose d'une portée aérienne de branchement	U	15,00
276	Dépose câble de branchement sur façade	M	3,60
277	Dépose potelet ou console façade (par scellement)	U	38,00
278	Dépose RAS HTA/BT	U	63,00
279	Dépose RAS Brt ou MAT	U	42,00
280	Dépose poteau béton d'alignement	U	200,00
281	Dépose poteau béton d'angle ou d'arrêt	U	390,00
282	Dépose poteau métallique	U	360,00
283	Plus-value pour accès difficile	U	190,00
284	Dépose poteau bois	U	40,00
285	Dépose d'un poste de transformation bâti	U	1 950,00
286	Dépose d'un poste de transformation HTA/BT et/ou d'une armoire HTA préfabriqués	U	1 880,00
287	Dépose IACM	U	90,00
288	Dépose poste HTA/BT H61	U	410,00
289	Dépose d'une grille de raccordement (tous types)	U	49,00
290	Plus-value pour travaux sous tension	U	140,00
291	Dépose d'un coffret sur poteau (tous types)	U	42,40
292	Dépose d'un coffret au sol (tous types)	U	53,00

TRANCHEES & FORAGES

293	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone urbanisée	M	169,49
294	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone urbanisée	M	55,96
295	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone urbanisée	M	183,98
296	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone urbanisée	M	60,79
297	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone urbanisée	M	130,39
298	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone urbanisée	M	43,09
299	O/F tranchée chaussée pavée - Zone urbanisée	M	170,81
300	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone urbanisée	M	59,46
301	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zone urbanisée	M	228,49
302	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone urbanisée	M	75,63

303	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone urbanisée	M	77,82
304	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone urbanisée	M	23,65
305	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone urbanisée	M	133,61
306	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone urbanisée	M	45,20
307	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone urbanisée	M	148,10
308	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone urbanisée	M	50,03
309	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone urbanisée	M	96,75
310	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone urbanisée	M	31,11
311	O/F tranchée trottoir béton - Zone urbanisée	M	126,87
312	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone urbanisée	M	41,47
313	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone urbanisée	M	180,33
314	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone urbanisée	M	59,29
315	O/F tranchée trottoir pavé - Zone urbanisée	M	147,30
316	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone urbanisée	M	52,41
317	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone urbanisée	M	69,83
318	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone urbanisée	M	19,46
319	O/F tranchée accotement - Zone urbanisée	M	38,51
320	O/F surlargeur accotement - Zone urbanisée	M	11,55
321	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone urbanisée	M	83,06
322	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone urbanisée	M	24,92
323	O/F tranchée accotement calcaire - Zone urbanisée	M	57,68
324	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone urbanisée	M	17,60
325	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone urbanisée (/10 cm)	M	7,52
326	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone urbanisée (/10 cm)	M	2,26
327	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	135,59
328	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	44,77
329	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	147,19
330	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	48,63
331	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone peu urbanisée	M	104,31
332	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone peu urbanisée	M	34,47
333	O/F tranchée chaussée pavée - Zone peu urbanisée	M	136,65
334	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone peu urbanisée	M	47,57
335	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	182,79
336	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	60,50
337	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone peu urbanisée	M	62,26
338	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone peu urbanisée	M	18,92
339	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	106,88
340	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone peu urbanisée	M	36,16
341	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	118,48
342	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone peu urbanisée	M	40,02
343	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone peu urbanisée	M	77,40
344	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone peu urbanisée	M	24,89
345	O/F tranchée trottoir béton - Zone peu urbanisée	M	101,50
346	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone peu urbanisée	M	33,18
347	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	144,26
348	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone peu urbanisée	M	47,43
349	O/F tranchée trottoir pavé - Zone peu urbanisée	M	117,84
350	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone peu urbanisée	M	41,93
351	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone peu urbanisée	M	55,86
352	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone peu urbanisée	M	15,57
353	O/F tranchée accotement - Zone peu urbanisée	M	30,81

354	O/F surlargeur accotement - Zone peu urbanisée	M	9,24
355	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone peu urbanisée	M	66,45
356	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone peu urbanisée	M	19,84
357	O/F tranchée accotement calcaire - Zone peu urbanisée	M	46,14
358	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone peu urbanisée	M	14,08
359	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone peu urbanisée (/10 cm)	M	6,02
360	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone peu urbanisée (/10 cm)	M	1,81
361	O/F tranchée chaussée enrobé noir - Zone rurale	M	113,00
362	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé noir - Zone rurale	M	28,77
363	O/F tranchée chaussée enrobé rouge - Zone rurale	M	122,66
364	O/F surlargeur tranchée chaussée enrobé rouge - Zone rurale	M	29,74
365	O/F tranchée chaussée bicouche - Zone rurale	M	86,93
366	O/F surlargeur tranchée chaussée bicouche - Zone rurale	M	25,51
367	O/F tranchée chaussée pavée - Zone rurale	M	113,88
368	O/F surlargeur tranchée chaussée pavée - Zone rurale	M	27,74
369	O/F tranchée chaussée béton désactivé - Zoner rurale	M	152,33
370	O/F surlargeur tranchée chaussée béton désactivé - Zone rurale	M	32,71
371	O/F tranchée chaussée calcaire - Zone rurale	M	51,88
372	O/F surlargeur tranchée chaussée calcaire - Zone rurale	M	14,37
373	O/F tranchée trottoir enrobé noir - Zone rurale	M	89,07
374	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé noir - Zone rurale	M	21,60
375	O/F tranchée trottoir enrobé rouge - Zone rurale	M	98,73
376	O/F surlargeur tranchée trottoir enrobé rouge - Zone rurale	M	22,56
377	O/F tranchée trottoir bicouche - Zone rurale	M	64,50
378	O/F surlargeur tranchée trottoir bicouche - Zone rurale	M	17,52
379	O/F tranchée trottoir béton - Zone rurale	M	84,58
380	O/F surlargeur tranchée trottoir béton - Zone rurale	M	18,25
381	O/F tranchée trottoir béton désactivé - Zone rurale	M	120,22
382	O/F surlargeur tranchée trottoir béton désactivé - Zone rurale	M	21,82
383	O/F tranchée trottoir pavé - Zone rurale	M	98,20
384	O/F surlargeur tranchée trottoir pavé - Zone rurale	M	23,04
385	O/F tranchée trottoir calcaire - Zone rurale	M	46,55
386	O/F surlargeur tranchée trottoir calcaire - Zone rurale	M	11,58
387	O/F tranchée accotement - Zone rurale	M	25,68
388	O/F surlargeur accotement - Zone rurale	M	7,70
389	O/F tranchée accotement + grave ciment - Zone rurale	M	55,38
390	O/F surlargeur accotement + grave ciment - Zone rurale	M	16,61
391	O/F tranchée accotement calcaire - Zone rurale	M	38,45
392	O/F surlargeur tranchée accotement calcaire - Zone rurale	M	10,34
393	Surprofondeur tranchée + remblai - Zone rurale (/10 cm)	M	5,02
394	Surprofondeur surlargeur tranchée + remblai - Zone rurale (/10 cm)	M	1,50
395	O/F tranchée terrain naturel	M	25,68
396	O/F surlargeur terrain naturel	M	7,70
397	O/F tranchée lotissement avec sablage et matériaux d'apport	M	20,54
398	O/F surlargeur tranchée lotissement avec matériaux d'apport	M	4,10
399	O/F tranchée lotissement avec sablage et sans matériaux d'apport	M	15,79
399	O/F surlargeur tranchée lotissement avec sablage et matériaux d'apport	M	3,16
400	Surprofondeur tranchée lotissement + remblai (/10 cm)	M	5,75
401	Plus-value pour réfection de surface < 30 m2	U	315,00
402	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone urbanisée	M	30,94
403	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone urbanisée	M	9,28

404	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone peu urbanisée	M	24,75
405	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone peu urbanisée	M	7,43
406	PV tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone rurale	M	20,63
407	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain non revêtu - Zone rurale	M	6,19
408	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone urbanisée	M	41,25
409	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone urbanisée	M	12,38
410	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone peu urbanisée	M	33,00
411	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone peu urbanisée	M	9,90
412	PV tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone rurale	M	27,50
413	PV surlargeur tranchée à la main - Terrain revêtu - Zone rurale	M	8,25
414	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone rurale	M	22,00
415	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone peu urbanisée	M	26,40
415	PV tranchée avec "aspirateur" - Zone urbanisée	M	33,00
416	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur"	M	11,00
417	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur" - Zone peu urbanisée	M	13,20
418	PV surlargeur tranchée avec "aspirateur" - Zone urbanisée	M	16,50
419	Palissade pour protection chantier	M	10,00
420	Démolition + réfection enrobé noir	M2	98,18
421	Démolition + réfection enrobé rouge	M2	122,33
422	Démolition + réfection bicouche	M2	41,25
423	Démolition + réfection béton lissé	M2	107,40
424	Démolition + réfection béton désactivé	M2	196,50
425	Dépose/repose pavé	M2	127,50
426	Démolition rocher	M3	180,00
427	O/F fouille pour sondage de vérification	U	280,00
428	O/F fouille pour localisation réseau ou déroulage de câble en terrain naturel	M3	118,00
429	O/F fouille pour localisation réseau ou déroulage de câble sur terrain revêtu	M3	150,00
430	Géodétection de réseau existant enterré	M	1,00
431	Rapport d'intervention de géodétection de réseau enterré existant	U	53,00
432	Trancheuse sous chaussé	M	74,99
433	Trancheuse sous chaussé bicouche	M	63,60
434	Trancheuse sous accotement	M	17,97
435	Trancheuse sous accotement + grave ciment	M	38,76
436	Trancheuse sous accotement + calcaire	M	26,72
437	Installation et mise en œuvre d'un forage dirigé selon la technique du PEHD	U	1 260,00
438	Forage dirigé avec PEHD 90 (hors réfection éventuelle de surface)	M	110,00
439	Forage dirigé avec PEHD 110/140 (hors réfection éventuelle de surface)	M	130,00
440	Forage dirigé avec PEHD 160 (hors réfection éventuelle de surface)	M	170,00
441	Installation et mise en œuvre d'un forage dirigé selon la technique du pousse tube	U	1 260,00
442	Forage dirigé avec tube de 200 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	280,00
443	Forage dirigé avec tube de 300 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	350,00
444	Forage dirigé avec tube de 400 mm (hors réfection éventuelle de surface)	M	410,00
445	Etablissement d'un dossier technique pour forage dirigé (note de calcul, profil, ...)	U	510,00
446	Percement ou passage en sous-œuvre de mur	U	47,00
447	Fonçage 90 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	66,00
448	Fonçage 110 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	98,00
449	Fonçage 160 (avec fouilles + hydro-curage + gaine)	M	160,00
450	Encorbellement tube acier 100 (hors culées béton)	M	270,00
451	Encorbellement tube acier 200 (hors culées béton)	M	316,00

452	Fourreau TPC 75	M	3,84
453	Fourreau TPC 90	M	4,80
454	Fourreau TPC 110	M	6,00
455	Fourreau TPC 160	M	9,72

CABLES HTA/BT & ACCESSOIRES

456	Câble HTA 3x240 - Souterrain (avec déroulage)	M	42,30
457	Câble HTA 3x150 - Souterrain (avec déroulage)	M	32,50
458	Câble HTA 3x95 - Souterrain (avec déroulage)	M	26,90
459	Câble BT 3x240 + 95 - Souterrain (avec déroulage)	M	35,86
460	Câble BT 3x150 + 70 - Souterrain (avec déroulage)	M	25,50
461	Câble BT 3x95 + 50 - Souterrain (avec déroulage)	M	20,88
462	Câble Brt 4x35 - Souterrain (avec déroulage)	M	12,96
463	Cable BT 3x70 + 54 - Aérien	M	12,96
464	Cable BT 3x150 + 70 - Aérien	M	20,96
465	Plus-value pour déroulage d'un câble HTA dans fourreau existant	M	1,90
466	Plus-value pour déroulage d'un câble BT dans fourreau existant	M	1,40
467	Plus-value pour déroulage d'un câble de branchement dans fourreau existant	M	1,10
468	Plus-value pour déroulage câble HTA/BT/Brt dans une tranchée ouverte par un tiers	M	1,10
469	Mise en court-circuit provisoire pour câble HTA/BT (essai avant mise sous tension)	U	110,00
470	Mise en court-circuit définitive pour câble HTA	U	1 050,00
471	Mise en court-circuit définitive pour câble BT	U	740,00
472	Fourniture et pose d'une gaine blindée ou chemin de câble	M	47,00
473	RAS BT (hors câble) -Y/C les raccordements et le manchonnages	U	490,00
474	RAS branchement (hors câble) - Y/C raccordements et manchonnages	U	200,00
475	Raccordement câble BT torsadé/torsadé (faisceau)	U	160,00
476	Raccordement en dérivation câble BT torsadé/nu (l'ensemble)	U	150,00
477	Confection d'une saignée dans un massif béton existant	U	74,00

COFFRETS BT & RACCORDEMENTS

478	Socle simple ou double - Pose au sol	U	230,00
479	Socle simple S20 - Fourniture	U	56,10
480	Socle double S20 - Fourniture	U	92,40
481	Pose et encastrement coffret ou socle simple dans mur	U	280,00
482	Pose et encastrement coffret ou socle double dans mur	U	390,00
483	Pose et encastrement coffret ou socle dans clôture grillagée	U	75,00
484	Confection saignée mur pour branchement + F/P gaine blindée encastrée	U	120,00
485	Mise en place grille de raccordement dans coffret	U	47,00
486	Armoire polyester + socle pour branchement C4 - F/P - (pour compteur et disjoncteur)	U	1 480,00
487	Coffret S20 CC 60/90 A + socle simple - F/P	U	390,60
488	Grille fausse coupure 240 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	256,00
489	Grille fausse coupure 95/150 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	208,70
490	Grille étoilement 95/150 IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	179,00
491	Grille repiquage IP2X pour socle S20 (hors F/P du socle)	U	87,70
492	Coffret S20 + socle ECP-3D - F/P	U	769,00
493	Borne CIBE CC 60 A - F/P	U	340,00
494	Borne CIBE CC 2 x 60 A - F/P	U	428,00
495	Borne CIBE CC 90 A - F/P	U	428,00
496	Borne CIBE vide - F/P	U	296,00

497	Borne CIBE Grand Volume vide (CGV) - F/P	U	417,00
498	Coffret CIBE CC 60 A - Hors pose	U	110,00
499	Coffret CIBE CC 2 x 60 A - Hors pose	U	154,00
500	Coffret CIBE CC 90 A - Hors pose	U	154,00
501	Coffret CIBE CC vide - Hors pose	U	68,20
502	Grille de repiquage IP2X pour borne CIBE équipé 3x35	U	86,60
503	Grille étoilement IP2X pour borne CIBE équipée 1x150 + 3x35 mono ou 2x35 tri	U	157,00
504	Grille fausse-coupure IP2X pour borne CIBE équipée 2x150 + 2x35 tri non protégé	U	201,00
505	Grille fausse-coupure pour CGV équipée 2x240 + 2x35 tri non protégé	U	278,00
506	PV pour équipement support fusible Brt (par branchement)	U	55,00
507	PV pour équipement dérivation sup. 95/150/240	U	66,00
508	Coffret C400/P200 + socle - F/P	U	605,10
509	Coffret C100/P100 + socle - F/P	U	572,10
510	Coffret sur socle équipé grille RMBT 6 plages + connecteurs - F/P	U	824,00
511	Coffret sur socle équipé grille RMBT 9 plages + connecteurs - F/P	U	978,00
512	Coffret sur socle équipé grille RMBT 12 plages + connecteurs - F/P	U	1 176,00
513	Connecteurs RMBT 95/150/240 (4)	U	66,00
514	Connecteurs RMBT Brt avec/sans support fusible (par branchement)	U	55,00
515	Module RMBT C400/P200	U	209,00
516	Encastrement coffret et de son socle dans grillage	U	75,00
517	Plus-value pour encastrement coffret ou socle simple dans mur	U	50,00
518	Plus-value pour encastrement coffret ou socle double dans mur	U	160,00
519	Confection d'une saignée dans mur avec gaine de protection	U	120,00
520	Parement bois pour coffret	U	180,00
521	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour RMBT 6/9 plages ou C400	U	300,00
522	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour RMBT 12 plages	U	400,00
523	F&P porte en béton fibré teinté agréée ABF pour CIBE	U	240,00
524	MAT sur coffret BT	U	90,00
525	MAT sur poteau ou façade	U	270,00
526	PV pour MAT déportée de 8 m	U	500,00
527	Plus-value pour mètre supplémentaire de MAT déportée	M	28,00
528	Mesure des MAT et de couplage + report sur récolement	U	80,00
529	Mise en conformité d'une prise de MAT	U	120,00
530	Câblette de terre 25 m2 Cu pour liaison équipotentielle	M	3,36
531	Raccordement câble BT de réseau	U	84,00
532	Raccordement câble BT de branchement	U	26,00
533	Jonction souterraine HTA + fouille	U	1 729,00
534	Dérivation souterraine HTA + fouille	U	2 774,00
535	Bout perdu souterrain HTA + fouille	U	1 509,00
536	Jonction/dérivation souterraine BT réseau/réseau + fouille (sous tension)	U	1 325,00
537	Dérivation souterraine BT réseau/branchement + fouille (sous tension)	U	984,00
538	Bout perdu souterrain BT + fouille (sous tension)	U	566,00
539	Jonction souterraine de branchement + fouille (sous tension)	U	745,00

CALCUL DES PRIX

Articles dont le numéro est coloré en bleu

Prix identiques à ceux notés dans l'annexe au cahier des charges du contrat de concession relatif aux prestations pouvant être réalisées par le concessionnaire.

Articles dont le numéro est coloré en vert

Prix forfaitaires calculés en considérant :

- Les prix du bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG ;
- Des chantiers type de construction d'extension du réseau HTA ou BT.

Articles dont le numéro est coloré en jaune

Prix forfaitaires calculés en additionnant différents prix qui intègrent le bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG.

DEFINITIONS

ZONE URBANISEE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est compris entre 10 et 40 mètres.

ZONE PEU URBANISEE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est compris entre 40 et 65 mètres.

ZONE RURALE

Zone ou l'espace moyen entre 2 entrées, ou habitations, est supérieur à 65 mètres.

TERRAIN NATUREL

Les prix affectés à ce type de terrain sont applicables seulement sur le domaine privé.

LOTISSEMENT

Les prix affectés à ce type de zone sont applicables seulement dans le périmètre d'un projet pour lequel un Permis d'Aménager a été délivré.

BAREME FORFAITAIRE

Ce barème est utilisé dans le cas des raccordements de type C5 (puissance = 36 KVA maximum) qui nécessitent la réalisation d'une extension du réseau sur le seul domaine public pour la partie liaison au réseau du projet (au sens de la norme NF C 14-100).

EXTENSION EN TECHNIQUE AERIENNE => 80,00 €/ML

Le forfait est appliqué :

- Sans considération de la densité de population de la zone concernée ;
- Au mètre/linéaire de réseau construit ;
- Sans considération de la nature et de la section des conducteurs de réseau mis en œuvre ;
- Sans considération de la technique de pose (sur poteau ou sur façade).

Dans le cas d'une extension construite sur poteau, le forfait est appliqué sans considération du nombre ainsi que de la nature des poteaux.

EXTENSION EN TECHNIQUE SOUTERRAINE => 124,00 €/ML

Le forfait est appliqué sans considération :

- De la densité de population de la zone concernée ;
- De la nature du sol ;
- Du revêtement des surfaces réfectionnées ;
- De la nature et de la section des conducteurs de réseau mis en œuvre.

FORFAIT DE BRANCHEMENT TRI/MONO => 1 087,00 €

Le forfait intègre :

- La construction de la liaison au réseau (au sens de la norme NF C 14-100) en technique souterraine, dès lors qu'elle n'excède pas une longueur de 2 mètres, sans considération de la nature du sol ainsi que du revêtement des surfaces réfectionnées ;
- La fourniture, la pose et le raccordement du coffret CCPI (au sens de la norme NF C 14-100), y compris ses accessoires.

FORFAIT DE BRANCHEMENT TRI/MONO => 81,00 €/ML

Le forfait intègre la construction de la liaison au réseau (au sens de la norme NF C 14-100) en technique souterraine, dès lors que sa longueur est supérieure à 2 mètres, sans considération de la nature du sol ainsi que du revêtement des surfaces réfectionnées.

Les prix forfaitaires ci-dessus sont calculés en considérant :

- Les prix du bordereau des prix unitaires associés aux marchés de travaux du SDEEG en vigueur à la date de la délibération du bureau syndical du SDEEG ;
- Des chantiers type de construction d'extension du réseau BT et de branchement en technique aérienne et souterraine.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, adopte le nouveau bordereau de prix des raccordements électriques ainsi que la proposition de barème forfaitaire.

10 – Rénovation énergétique des bâtiments : mise en place du dispositif

Par délibération en date du 16 Décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé la mise en œuvre d'un dispositif de délégation de maîtrise d'ouvrage pour accompagner les collectivités dans la rénovation globale des bâtiments publics impactés par les obligations d'économies d'énergies découlant du Décret Tertiaire du 23 Juillet 2019.

Cette mission nécessite la conclusion d'une convention cadre et financière entre le SDEEG et la collectivité souhaitant s'inscrire dans ce programme. Cette convention de mandat découle de l'application des articles L2422-5 à L2422-11 du Code de la Commande Publique. Elle prévoit ainsi :

- 1° L'ouvrage qui fait l'objet du contrat, les attributions confiées au mandataire, les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage constate l'achèvement de la mission du mandataire, le cas échéant les modalités de la rémunération de ce dernier, les pénalités qui lui sont applicables en cas de méconnaissance de ses obligations et les conditions dans lesquelles le contrat peut être résilié ;
- 2° Le mode de financement de l'ouvrage ainsi que les conditions dans lesquelles le maître d'ouvrage fera l'avance de fonds nécessaires à l'exécution du contrat ou remboursera les dépenses exposées pour son compte et préalablement définies ;
- 3° Les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le maître d'ouvrage aux différentes phases de l'opération ;
- 4° Les conditions dans lesquelles l'approbation des études d'avant-projet et la réception de l'ouvrage sont subordonnées à l'accord préalable du maître d'ouvrage ;
- 5° Les conditions dans lesquelles le mandataire peut agir en justice pour le compte du maître d'ouvrage.

De manière synthétique, le SDEEG, une fois mandaté, portera les travaux de rénovation validé avec la collectivité suite à l'avant-projet détaillé entrepris par un maître d'œuvre.

Ces travaux et les frais associés (études, assurances, SPS...) seront financés par le biais d'un emprunt souscrit par le SDEEG.

La collectivité bénéficiaire du dispositif remboursera le SDEEG, d'une part, pour les frais de gestion comprenant l'ingénierie du SDEEG (5%) et les intérêts des prêts contractés, et, d'autre part, pour les couts TTC inhérents aux études et travaux.

Pour la partie frais de gestion, le remboursement s'opérera en une seule fois avec différé d'un an, en lien avec la récupération par la collectivité du FCTVA ainsi que des éventuelles aides obtenues, sans parler des économies d'énergies réalisées. Le taux des frais de gestion évoluera en fonction des taux d'intérêt des emprunts contractés par le SDEEG.

A titre d'exemple, pour une opération financée à 15% par de l'Intracting (taux de 0,25 % sur 13 ans) et à 85% par un prêt rénovation (taux de 1,35% sur 25 ans), les frais de gestion s'élèveront à 18,5% du coût TTC du projet. Si le taux du prêt rénovation passe à 1,6%, les frais de gestion se monteront alors à 22,5%.

Pour la partie coût TTC du projet, le remboursement s'effectuera sous la forme d'une avance remboursable sur une durée de compris entre 15 et 20 ans en accord avec la collectivité et suivant ses capacités de désendettement. D'un point de vue comptable, ce type d'opération s'inscrira au Chapitre 45 (Opération pour compte de tiers), article 458 avec une individualisation par chantier.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la convention de mandat ci-jointe avec ses annexes.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec les collectivités souhaitant déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation d'un bâtiment.**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents en lien avec les emprunts (convention de financement Intracting, contrats de prêts et demandes de réalisation des fonds)**

A l'issue de l'examen de ce dossier, Xavier PINTAT précise que le SDEEG va communiquer sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments publics qui devrait rencontrer un vif succès auprès de collectivités. De plus, cette démarche devrait s'avérer vertueuse pour dynamiser le secteur du bâtiment.

11 – Modification tarifaire MOBIVE et de la convention de gestion des abonnements et du service

Le déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine est porté par 11 syndicats d'énergie œuvrant sur 10 départements (Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Vienne).

Ces syndicats ont créé en 2015 le service MOBIVE pour les usagers de ce réseau d'infrastructures. Ils coordonnent leurs actions par le biais d'un groupement de commande et d'une convention pour la gestion des abonnements et du service.

Le service aux usagers comprend un accès au réseau et la mise à disposition d'un portail web sécurisé, adapté aux terminaux mobiles et intégrant la possibilité d'un paiement par carte bancaire.

Le réseau comprend sur certaines bornes la possibilité de payer par le biais d'un terminal de paiement par carte bancaire.

Pour les usagers abonnés du service MOBIVE, le portail web (www.mobive.fr) propose les caractéristiques nécessaires à la gestion et au paramétrage de leur compte client, ainsi que toutes les informations sur les transactions réalisées sur leur compte. Il intègre l'ensemble des informations inhérentes aux infrastructures de charge (localisation, état de fonctionnement et disponibilité, descriptifs liés à la charge, tarification pratiquée, ...), ainsi qu'un contact auprès d'une plateforme téléphonique en cas de problème.

Les informations et données disponibles sur le portail web sont également disponibles via une application smartphone (MOBIVE) téléchargeable sur les plateformes Apple Store et Google Play et utilisant les systèmes d'exploitation les plus courants.

Le principe de fonctionnement est le libre-service accessible 24h/24 et 7j/7 pour tout besoin de recharge électrique sur l'ensemble des stations de rechargement du réseau MOBIVE :

- pour les usagers abonnés,
- pour les usagers à l'acte (usage unique)
- pour les usagers abonnés à d'autres opérateurs de mobilité électrique ayant signé des accords avec les syndicats d'énergie du groupement MOBIVE.

L'accès en libre-service accessible 24h/24 et 7j/7 concerne également :

- les opérations de suivi des consommations,
- les services internet aux usagers : enregistrement, suivi des comptes, cartographie interactive d'information de l'accessibilité.

En outre, les usagers bénéficient, pour tout besoin de renseignement commercial ou technique, d'un accès à une hotline téléphonique. Enfin, les usagers abonnés peuvent bénéficier d'une interopérabilité qui leur donne accès à la grande majorité des infrastructures de charge déployées en France.

Depuis 2017, ce service est tarifé comme il suit :

Abonnement annuel : 18,00 € TTC (12 mois, en année glissante)			
Borne délivrant une recharge normale ou accélérée		Borne délivrant une recharge rapide	
Abonné	Non abonné	Abonné	Non abonné
Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut la première heure de connexion)	Frais de connexion : 2,00 € TTC (inclut les 15 premières minutes)	Frais de connexion : 3,50 € TTC (inclut les 15 premières minutes)
1,80 € TTC par heure (3 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC par heure (4 c€ TTC par minute entamée)	1,80 € TTC/15minutes (24h/24h) (12 c€ TTC par minute entamée)	2,40 € TTC/15minutes (24h/24h) (16 c€ TTC par minute entamée)
- Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC - Gratuité de la recharge de 23H à 6H (hors frais de connexion)		- Gratuité de la première minute de connexion (application des frais de connexion au-delà de la première minute) - Montant maximal de la transaction : 17,00 € TTC	

Le retour d'expérience de ces cinq dernières années d'exploitation et la forte augmentation du coût d'achat de l'électricité ont fait apparaître la nécessité d'actualiser cette grille tarifaire, et de la rendre plus adaptée aux usages, aux évolutions techniques des véhicules et à la structure des charges financières supportées par chaque syndicat d'énergie.

En effet, à l'issue d'une période de lancement du réseau sur une base attractive, la croissance de l'usage des bornes nous conduit à rééquilibrer les tarifs de recharge afin de les corrélés aux coûts réels d'exploitation et de développement, pour répondre aux besoins de structuration et de pérennisation de ce service public tourné vers l'avenir.

Il est ainsi proposé les évolutions suivantes :

- de maintenir l'abonnement annuel à 18 € TTC (sur 12 mois glissants)
- de supprimer les forfaits liés à la 1^{ère} heure de charge pour les bornes délivrant une recharge normale ou accélérée, et de 15 minutes pour les bornes délivrant une charge rapide
- d'appliquer une tarification à la minute dès le début de la session en fonction de la puissance maximale appelée en cours de session de charge
- de ne facturer que les sessions réussies au sens de l'AFIREV (Association Française pour l'itinérance de la Recharge Electriques des Véhicules), à savoir une session de recharge ayant duré plus de 2 minutes et ayant fourni une énergie supérieure à 0.5 kWh
- d'appliquer la tarification selon la grille suivante, définie en coordination avec les 10 autres syndicats constituant le réseau MObiVE, chacun devant délibérer pour entériner cette nouvelle grille :

- Point de recharge Normale :

Point de recharge Normale		
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MObiVE	Usager à l'acte
0-5 kW	0,022 € TTC/min	0,033 € TTC/min
5-15 kW	0,044 € TTC/min	0,066 € TTC/min
>15kW	0,066 € TTC/min	0,099 € TTC/min

Point de recharge Normale	
	Usager en itinérance
Tout point de recharge normale	0,099 € TTC/min

- Point de recharge Rapide :

Point de recharge Rapide		
Puissance maximale atteinte pendant la session de charge	Abonné MOBiVE	Usager à l'acte
0-25 kW	0,090 € TTC/min	0,135 € TTC/min
25-40 kW	0,168 € TTC/min	0,252 € TTC/min
40-75 kW	0,213 € TTC/min	0,319 € TTC/min
>75kW	0,448 € TTC/min	0,672 € TTC/min

Point de recharge Rapide	
Tranches de puissance	Usager en itinérance
Point de recharge rapide ne pouvant pas délivrer plus de 25 kW	0,135 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 25 kW et 40kW	0,252 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance comprise entre 40 kW et 75 kW	0,319 € TTC/min
Point de recharge rapide pouvant délivrer une puissance supérieure à 75 kW	0,672 € TTC/min

- de supprimer la gratuité de la recharge de nuit pour les points de recharge normale, et d'appliquer comme tarif de nuit (de 23h à 6h) :
 - 50% du tarif de jour sur les points de recharge normale pour les usagers abonnés
 - 100% du tarif de jour sur les points de recharge normale pour les autres usagers (non abonnés)
 - 100% du tarif de jour sur les points de recharge rapide pour tous les usagers (abonnés et non abonnés).
- d'augmenter le montant des plafonds des transactions, fixé actuellement à 17 € TTC à :
 - 30 € TTC pour les abonnés
 - 50 € TTC pour les usagers à l'acte
 - Pas de plafond pour les usagers en itinérance via un opérateur de mobilité.

Adopter une tarification horaire en fonction de la puissance maximale appelée en cours de session de charge, c'est répondre favorablement aux nouveaux usagers avec la prise en compte des nouvelles technologies de recharge des véhicules électriques qui évoluent.

Cette tarification du service a aussi vocation à assurer une meilleure équité pour tous les véhicules électriques selon leurs caractéristiques techniques et leurs modes de charge, tout en favorisant la rotation des véhicules.

Cette nouvelle tarification serait applicable à compter du 1^{er} juin 2022.

Au-delà de cette nouvelle tarification, une évolution de la convention pour la gestion des abonnements et du service est également à considérer pour uniformiser la relation des 11 syndicats au travers d'une seule et même convention. A ce jour, 7 conventions existent du fait de l'élargissement progressif du réseau depuis 2015 en lien avec la création de la Région Nouvelle Aquitaine en 2016.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré, décide :

- **D'approuver la modification de la tarification aux usagers des infrastructures de charge des véhicules électriques installées par le SDEEG, à compter du 1er juin 2022, comme présentée ci-dessus ;**
- **D'approuver la modification de la convention entre les membres du réseau MOBIVE pour la gestion des abonnements et du service (ci-jointe) et d'autoriser Monsieur Le Président à sa signature.**

12 – Rapport d'activité 2021 du SDEEG

Le Comité Syndical se prononce favorablement sur le rapport d'activité du Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde retraçant les activités et indicateurs significatifs de l'année 2021.

Conformément à l'article L.5212-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera ensuite transmis avec le rapport d'activité du concessionnaire à chaque collectivité adhérente ou du périmètre de la concession pour ce dernier.

Ils devront faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal et être tenus à la disposition du public dans le cadre de la communication des délégations de service public.

13 – Compte-rendu d'activité du concessionnaire ENEDIS

Conformément aux dispositions régissant la délégation de service public au titre du contrat de concession intervenu entre le SDEEG et ENEDIS le 28 octobre 2021, le concessionnaire expose son compte-rendu d'activité 2021 devant les délégués.

Un document de synthèse sera ensuite transmis à chaque collectivité du périmètre de la concession.

Xavier PINTAT souhaite la bienvenue à ENEDIS représentée par Daniel GUIGOU, Directeur Territoires Gironde et Rozenn LE DIGABEL appelée à lui succéder.

Le Président remercie Daniel GUIGOU pour son sérieux et sa compétence, sans oublier le pragmatisme et la réactivité dont il a toujours su faire preuve.

Avant de développer le compte-rendu d'activité, Daniel GUIGOU remercie l'ensemble des élus pour la fructueuse collaboration engagée pendant 4 ans.

En guise d'introduction, il souligne le contrat de concession « sur mesure » signé entre ENEDIS et le SDEEG en octobre 2021.

Ce contrat se caractérise par une respiration locale innovante sur un territoire girondin particulièrement dynamique.

A ce sujet, Daniel GUIGOU met en exergue le fait que notre concession compte 465 311 points de livraison, 8 759 installations de production, avec un critère B (temps de coupure) de 76 minutes.

Enfin, les flux financiers entre ENEDIS et le SDEEG restent abondants pour permettre de moderniser le réseau de distribution publique d'électricité.

Lors de cette présentation, ENEDIS insiste sur l'essor des énergies renouvelables nécessitant de sécuriser le réseau pour injecter sur celui-ci et garantir une électricité de qualité dans chaque foyer.

Enfin, il cite l'enjeu de la mobilité électrique qui représente un véritable défi pour le distributeur.

On dénombre à ce jour plus de 1 million de véhicules électriques en circulation avec une augmentation exponentielle jusqu'en 2030.

Cela induit des investissements importants de la part d'ENEDIS comme du SDEEG pour optimiser le réseau de distribution.

Le Comité Syndical adopte le compte-rendu d'activité 2021 d'ENEDIS.

14 – Compte-rendu d'activité du concessionnaire GRDF

Conformément aux dispositions régissant les délégations de service public au titre des contrats de concession intervenus entre le SDEEG et GRDF le 2 janvier 2012, le concessionnaire expose son compte-rendu d'activité 2021 devant les délégués.

Un document de synthèse sera ensuite transmis à chaque collectivité du périmètre de la concession.

Xavier PINTAT cède la parole à Mailys HUET, Directrice Territoriale Gironde GRDF.

GRDF met en évidence le patrimoine gazier de la concession : 2862 km de réseau pour 169 communes.

En 2021, 790 km de réseau ont été surveillés.

Quant aux dommages aux ouvrages, ils ont légèrement diminué (61) sur 2021.

GRDF évoque également la production de gaz vert sur le territoire girondin, gaz vert pouvant conduire à une indépendance énergétique.

L'objectif poursuivi est d'aboutir à 5% de production de gaz vert dans la consommation totale de gaz en Gironde.

Selon le SRADET de la Nouvelle Aquitaine, le gaz vert doit devenir la première énergie renouvelable en 2050.

Par la suite, Mailys HUET insiste sur la mobilité durable au GNV et BIO GNV.

A ce titre, près d'une dizaine de stations est en cours de construction, sans oublier le recours au BIO GNV pour les trains et autres trafics maritimes.

Pierre DUCOUT estime qu'il convient d'avoir des objectifs réalistes en matière de développement du gaz vert. De son côté, Christophe DUPRAT insiste sur le volet mobilité en précisant qu'il existe un bouquet de solutions à mettre en œuvre en fonction du type de transport.

Le GNV est particulièrement bien adapté pour les bus ou les poids lourds.

De plus, avec l'arrivée des zones à faible émission de CO2, le gaz vert peut tirer son épingle du jeu au niveau des véhicules particuliers.

Xavier PINTAT s'associe à ce point de vue en précisant que le SDEEG utilise une voiture qui roule au BIO GNV. Tout en remerciant Maïlys HUET pour son intervention, Xavier PINTAT conclut cette intervention en précisant que le 8 juin prochain, le nouveau modèle national de contrat de concession de distribution publique de gaz sera signé avec GRDF.

Ce nouveau modèle contient de nombreuses avancées : redevance, sécurité, programmes pluriannuels d'investissement, ...

15 – Questions diverses

Emmanuel MOULIN interroge ENEDIS quant aux modalités de raccordement d'un projet photovoltaïque de 8 MWc.

Daniel GUIGOU lui explique que le producteur va financer le raccordement au réseau suivant un barème validé par la CRE, barème dont le montant est réduit en raison de l'application de la Part Couverte par le Tarif.

Du reste, le mode de financement actuel est plus avantageux grâce à une mutualisation des coûts avec RTE.

Aucune autre question n'émanant de l'Assemblée, Xavier PINTAT clôt cette séance de travail en remerciant une nouvelle fois les délégués de leur présence.

Il précise que le prochain Comité Syndical du SDEEG aura lieu le jeudi 15 décembre 2022.

Le Président



Xavier PINTAT